

Avril 1954  
MONTRÉAL

# Relations

**Tolérance religieuse**

Luigi d'APOLLONIA

**Soyons réalistes  
au sujet de la Chine**

ÉDITORIAL

**Nos universités  
devant la Commission Tremblay**

Albert PLANTE

**Positions du français au Canada**

Richard ARÈS

**Une politique de sobriété**

Paul-Émile GINGRAS

---

Joseph-H. LEDIT

Alexandre DUGRÉ

Jean-Paul  
LABELLE

Aline ÉRALY

---

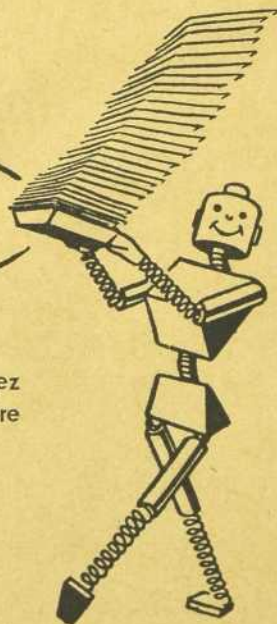
# S O M M A I R E

AVRIL 1954

Éditorial . . . . . 93	HORIZON INTERNATIONAL . . . . . Joseph-H. LEDIT 115
SOYONS RÉALISTES AU SUJET DE LA CHINE.	
<b>Articles</b>	
TOLÉRANCE RELIGIEUSE . . . Luigi D'APOLLONIA 96	<b>Les livres</b> . . . . . 118
NOS UNIVERSITÉS DEVANT LA COMMISSION TREMBLAY. . . . . Albert PLANTE 99	<i>Missel quotidien des fidèles</i> . . . . . Marie-Joseph D'ANJOU
UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ . . . . . Paul-Émile GINGRAS 103	<i>Christus</i> . . . . . Paul BÉLANGER
FOI, MÉDECINE, MUSIQUE ET CHIMIE. . . . . Alexandre DUGRÉ 105	<i>La Vie spirituelle à l'école de Grignon de Montfort</i> . . . . . Charles FRÉDÉRIC
<b>Commentaires</b> . . . . . 108	<i>La Société du Sacré-Cœur de Jésus</i> . . . . . Joseph-H. LEDIT
Le communisme contre lui-même. — La reconnaissance de la Chine rouge. — Méfaits de l'alcoolisme.	<i>Les Jésuites à Lyon</i> . . . . . Léon POULIOT
<b>Au fil du mois</b> . . . . . 110	<i>Une petite sainte de rien du tout</i> } . . . . . Jean-Paul DEMERS
<i>Le problème scolaire de Montréal. — L'autorité du chef. — Retraites fermées. — Néo-Canadiens. — Réveil aux Phi- lippines.</i>	<i>Sous la motion de l'Esprit</i> } . . . . . Jean-Paul DEMERS
<b>Articles</b>	<i>Un Louis d'or</i> . . . . . Joseph-P. ARCHAMBAULT
POSITIONS DU FRANÇAIS AU CANADA . . . . . Richard ARÈS 111	<i>Pensée scientifique et Foi chrétienne</i> . . . . . Conrad EAST
L'ÉGLISE EN MARCHÉ . . . . . Aline ÉRALY 114	<i>Gabriel Marcel et la Méthodologie de l'invérifiable</i> . . . . . Jean RACETTE
SOLESMES ET LE CHANT GRÉGORIEN . . . . . Jean-Paul LABELLE 115	<i>Les Humanités gréco-latines</i> . . . . . Jean-Paul LABELLE
	<i>Le Développement de l'enfant Sans tricher</i> } . . . . . Marie-Joseph D'ANJOU
	<i>L'Étape virile</i> } . . . . . Marie-Joseph D'ANJOU
	<i>L'Éveil féminin</i> } . . . . . Marie-Joseph D'ANJOU
	<i>Tempête sur la Chine</i> . . . . . Jacques BRUYÈRE
	<i>J'ai été condamné à la liberté</i> . . . . . Paul BÉLANGER
	<i>Justice n'est pas faite</i> . . . . . Maurice RUEST
	<i>The Scope and Method of Sociology</i> . . . . . Hervé CARRIER
	<i>Les Problèmes de la vie rurale</i> } . . . . . Alexandre DUGRÉ
	<i>Le Milieu rural</i> } . . . . . Alexandre DUGRÉ
	<i>Bric-à-Brac</i> } . . . . . Alexandre DUGRÉ
	<i>L'Amateur de théâtre</i> . . . . . André-M. BÉDARD

*Pour tous vos travaux d'adressage, de  
préparation de listes et de documentation*

IL VOUS FAUT  
UNE "Bradma"



Supprimez le gaspillage dans votre travail courant de bureau. Chargez "Bradma" du soin de votre documentation de bureau et libérez votre personnel non productif — automatiquement.

**Addressing Machines  
& Business Systems Limited**

**MONTRÉAL**  
1247, avenue Greene  
Westmount Willbank 7701

**TORONTO**  
20 Temperance Street  
EMpire 6-6281

# Relations

XIV<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 160

Montréal

Avril 1954

ÉDITORIAL

## SOYONS RÉALISTES AU SUJET DE LA CHINE

1. *Le voyage de M. Saint-Laurent.* — Le jour de la Saint-Patrice, M. le premier ministre nous est revenu de son long périple, le premier de ce genre entrepris par un homme d'État canadien. A son départ, il survola l'Atlantique; le Pacifique, à son retour. Il a bouclé la boucle.

Ce fut tout autre chose qu'un voyage d'agrément pour cet homme de plus de soixante-dix ans, qui donne un exemple étonnant d'énergie, de travail, de modestie et de dignité. Il a échangé des visites avec des chefs d'État, rappelé quelle était la puissance géo-politique du Canada et fait comprendre qu'en ces temps d'extrême péril, le neutralisme, soit d'une nation, soit d'un groupe de nations, est une tentation tragique, car la seule chance de paix pour le monde réside à l'intérieur des organisations internationales comme l'O. N. U. et des pactes militaires comme l'O. T. A. N., auxquels le Canada, sous sa gouverne, s'est lié.

Londres et Washington ne sont plus les deux seuls pôles politiques et économiques du Canada. Que notre premier ministre doive traiter avec Paris, Bonn, Rome, la Nouvelle-Delhi, c'est assez pour montrer que le Canada a atteint sa taille d'adulte. *L'Osservatore Romano* du dimanche 14 février, sous la manchette significative « Le Canada et les problèmes mondiaux », consacrait, en toute première page, un très long article au « vaste écho » que soulevait le voyage de notre premier ministre. « L'écho du voyage, remarquait l'article, est en rapport avec l'importance de plus en plus grande qu'on reconnaît au Canada au sein de la communauté des États. »

C'est à Rome. Sur le carnet de vol du premier ministre se trouvent encore inscrits: Karachi, la Nouvelle-Delhi, Colombo, Djakarta. Puis soudain, le 9 mars, à Manille, la déclaration inattendue sur la reconnaissance de la Chine rouge, telle que rapportée par la *United Press*, l'*Associated Press*, la *Presse canadienne*: « Nous devons être réalistes. Tôt ou tard, nous devons reconnaître le gouvernement que le peuple désire. »

Cette déclaration fut répétée, sans la moindre équivoque cette fois (selon les mêmes agences de nouvelles), à Séoul, où les troupes des Nations Unies font encore face aux « volontaires » de la Chine rouge: « Je suis convaincu (ou « je suis d'avis », selon la P. C.) qu'un jour viendra où il nous faudra être réalistes. Il nous faudra admettre que le présent gouvernement de la Chine est celui que le peuple désire. »

Jusque là, nous avons fortement l'impression qu'un des premiers dirigeants de la diplomatie occidentale savait où il allait. Nous n'en étions plus sûrs. La déception était grande.

2. *Ce qu'a dit M. Saint-Laurent.* — M. George Drew, leader de l'opposition, intervint à la Chambre des Communes — là où, soit dit en passant, M. Saint-Laurent aurait dû, semble-t-il, puisque nous sommes en démocratie, faire une déclaration aussi importante. M. Lester B. Pearson répondit à M. Drew qu'il avait appris du premier ministre lui-même: a) que « la question de la reconnaissance *immédiate* du gouvernement de la Chine, *en tant que gouvernement qui a commis une agression contre les Nations Unies*, n'était pas à l'étude »; b) « ... qu'il faudrait sans doute, un jour, reconnaître le gouvernement chinois reconnu par la population de la Chine elle-même, que nous aimions ou non ce gouvernement »; c) que c'était « simple bon sens, et on ne saurait voir là une approbation des actes ou des opinions de tel ou tel régime, ni l'acceptation d'une responsabilité quelconque à cet égard » (*Hansard*, 10 mars).

Cette « mise au point » revient à dire: a) qu'un seul obstacle existe à la reconnaissance *immédiate* de la Chine rouge: l'agression en Corée; b) qu'il est de « simple bon sens » — cet obstacle disparu et la paix signée — de reconnaître, un jour, le gouvernement « *reconnu par la population de la Chine elle-même* ».

La reconnaissance du gouvernement de Pékin ne dépend donc, dans la pensée de M. Saint-Laurent, ni

des sentiments du peuple chinois à l'égard de son gouvernement actuel, ni de nos sentiments à l'égard de ce que veut ou ne veut pas le peuple chinois. La reconnaissance diplomatique est refusée au gouvernement de Pékin en tant que gouvernement qui a commis une agression contre les Nations Unies.

M. Pearson nous a éclairés sur ce point. A M. Drew qui le presse à la Chambre des Communes, il répond: « Évidemment, monsieur l'orateur, nous ne savons pas si, à l'heure actuelle, le peuple chinois possède le gouvernement de son choix, car il s'agit d'un gouvernement communiste; or un gouvernement communiste, comme tout gouvernement totalitaire, ne permet pas à la population d'exprimer librement son opinion quant à la forme de gouvernement qui la gouverne. » (Hansard, 10 mars.)

S'il faut en croire son propre ministre des Affaires extérieures, M. Saint-Laurent ne pourra jamais savoir si le gouvernement présent de la Chine sera celui que voudra le peuple chinois puisqu' « un gouvernement communiste ne permet pas à la population d'exprimer librement son opinion quant à la forme de gouvernement qui la gouverne ».

En somme, de peur de heurter de front l'opinion publique, MM. Saint-Laurent et Pearson se sont servis de distinctions et de sous-distinctions pour dire: a) on ne pourra jamais savoir ce qu'est la volonté du peuple chinois; b) cela importe peu pour la reconnaissance du gouvernement *de facto* de Pékin; c) la guerre de Corée finie, — ajoutons celle d'Indochine, — il faudra reconnaître le gouvernement communiste, voulu ou non par le peuple chinois; d) c'est le « simple bon sens » et « le sens des réalités » qui l'exigent.

Que ce soit là la pensée du gouvernement, on en recueille une confirmation importante dans le texte préparé par M. Robert Duffy, du Service international de Radio-Canada (Bureau de Coordination). Ce Bureau établit les textes qui définissent les orientations de la politique canadienne. Il est sous la direction du ministère des Affaires extérieures, qui donne, de près ou de loin, le *nihil obstat*. Ces textes sont ensuite traduits en plusieurs langues: hollandais, tchèque, allemand, italien, polonais, suédois, russe, ukrainien, espagnol, portugais. Voici donc ce que, le 12 mars, le Service international de Radio-Canada devait diffuser à travers l'Europe et l'Amérique latine: « Il y a quelque doute sur les paroles précises de M. Saint-Laurent à sa conférence de presse à Manille et à Séoul; mais il a dit aux deux endroits que le Canada, tôt ou tard, devra être réaliste et reconnaître le gouvernement de Pékin. » M. Duffy ajoute: « C'est mon impression que la plupart des gens au Canada partagent l'opinion exprimée, cette semaine, par le premier ministre. » Il parle également « des réalités de la politique asiatique » et déclare que la reconnaissance d'un gouvernement *de facto* ne signifie pas l'approbation de son régime politique; elle accorde toutefois à ce gouvernement « une certaine

qualité de respect » et lui réserve « un accueil dans la communauté des nations ».

Il s'agit ici, répétons-le, du Bureau de Coordination du Service international de Radio-Canada, rattaché au ministère des Affaires extérieures. Sans chercher à faire un calembour, qui serait d'ailleurs du plus mauvais goût en une affaire aussi sérieuse, M. Duffy n'a pas parlé en l'air. M. Duffy savait ce que voulait dire M. Pearson, et M. Pearson savait ce que voulait dire M. Saint-Laurent: il faudra être réaliste et reconnaître, tôt ou tard, le gouvernement de Pékin, que ce soit ou non le gouvernement que désire le peuple. On se demande parfois pourquoi nos hommes d'État ne s'expriment pas en prose...

Cette politique, l'Angleterre, en quête de marchés commerciaux et inquiète pour son fabuleux comptoir de Hong-Kong, l'avait embrassée dès janvier 1950. M. Pearson y était favorable, quand éclata, en juin 1950, la guerre de Corée; en juin dernier, à Eugene, dans l'Orégon, M. Pearson répétait que, si la guerre de Corée prenait fin, il faudrait reconnaître le gouvernement de Pékin. Le parti de la C. C. F. partage cet avis. Dans le Québec, *le Devoir* prône cette politique; dans l'Ontario, *l'Ottawa Citizen*. C'est ce problème que M. Saint-Laurent a abordé. Tout autre problème « futurible », en ce qui a trait à la Chine, ne comporterait aucune difficulté réelle. En parler eût été parler dans les nuages, ce qui n'est pas dans les habitudes de M. Saint-Laurent.

3. Où est le réalisme? — Or, reconnaître le gouvernement communiste de Pékin, est-ce un acte de politique réaliste?

A l'égard du peuple même de Chine, non, nous répondent carrément les missionnaires (à part M. Endicott, bien entendu). Ceux-ci connaissent à fond le peuple de Chine, pour s'être faits chinois avec les Chinois, et seraient en cette matière des conseillers autrement précieux que les commerçants ou même les experts de *l'East Block* d'Ottawa et les diplomates de *Downing Street* à Londres. Comment peut-on admettre que ce soit un geste de politique réaliste à l'égard du peuple chinois que de reconnaître un gouvernement qui, d'après Tchou An-lai lui-même, a liquidé, en ces dernières années, 30,000,000 de Chinois? Aucun peuple n'accepte librement un tel régime de terreur, même si ce régime usurpe le nom de « république populaire ». Nous en trouvons une confirmation irréfutable dans le fait des 22,217 prisonniers de Pan-Mun-Jom qui refusèrent le rapatriement, malgré les cours d'endoctrinement qu'on leur infligea.

Reconnaître le gouvernement de Pékin, serait-ce pratiquer une politique réaliste à l'égard de ces pays de l'Asie, comme la Corée du Sud, le Japon, les Philippines, la Thaïlande, l'Indochine, qui ne veulent rien avoir à faire avec ce régime? Même dans les pays qui l'ont reconnu, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, la Bir-

manie, ce serait pour l'Occident « perdre la face ». Peut-être pour toujours. Il n'y a là aucune exagération, nous avertissent les missionnaires.

Est-ce un geste de politique réaliste à l'égard de Formose? M. Saint-Laurent a omis Taïpeh dans son itinéraire, évidemment pour une raison très sérieuse... Le gouvernement de Formose deviendrait un gouvernement illégitime et rebelle. La Chine rouge exigerait son désarmement; et si un jour les troupes de Formose, qui ne se sont jamais soumises et ont toujours continué le combat, devaient débarquer sur le continent, elles seraient considérées comme des « agresseurs ». Bref, si nous voulons reconnaître la Chine rouge, il faut nous poser la question suivante: « Y aura-t-il beaucoup de pays en Asie pour croire que l'Occident est sérieux dans sa lutte contre le communisme et ne troquera pas ses grands et beaux et nobles principes de justice, de liberté, de parole donnée quand sont en jeu de puissants intérêts matériels? »

Au point de vue religieux, qui est-ce qui aurait l'audace de soutenir que la reconnaissance de la Chine rouge serait « simple bon sens »? Ce serait sacrifier l'œuvre des missions, le travail *le plus profond*, pour ne pas dire — car ce serait injuste — le *seul* travail profond que l'Occident ait accompli en Orient, travail qui touche non pas à la surface des structures humaines, moins importantes, mais à la formation des consciences, au respect de la dignité de la personne humaine, à l'établissement d'une véritable fraternité entre les hommes et à l'affirmation de leur égalité devant Dieu. Est-ce réalisme que d'abandonner ces chrétientés naissantes, qui ne peuvent fleurir que dans une atmosphère de liberté religieuse? Est-ce réalisme que d'ignorer en pratique que l'athéisme positif, agressif, logique, tel que le conçoit le marxisme, implique les égoïsmes les plus féroces, la persécution, des tensions perpétuelles entre les peuples, la haine des classes, l'état de guerre?

La paix du monde est ce que nous voulons tous sauver. Est-ce réalisme que de ne pas tenir compte du fait que l'U. R. S. S. n'a jamais considéré les conférences internationales et les négociations — pas plus une conférence internationale de la Croix-Rouge que les négociations, hier, à Berlin, et, demain, à Genève — comme un moyen de régler les problèmes mondiaux, mais plutôt comme une tribune de propagande ou une arme de guerre psychologique? Par une technique de la répétition et une rhétorique de sabotage, l'U. R. S. S. a toujours jusqu'ici usé ses adversaires au jeu diplomatique, non pas que ceux-ci fussent les plus faibles, mais ils étaient les plus civilisés et les plus honnêtes, malgré tout, et cherchaient vraiment la paix. Avec le communisme, il est mortel de croire qu'il puisse y avoir communauté d'idéal ou parité dans les moyens. Il n'y a même pas identité de vocabulaire.

Court d'arguments, on fait briller devant nos yeux l'espoir de séparer la Chine rouge de l'U. R. S. S. Mao Tse-tong deviendrait le Tito de l'Orient. Ce

parallèle est un miroir aux alouettes. Mao Tse-tong doit tout à la Russie. Sans la Russie, il ne serait rien. La seule carte géographique nous dit assez clairement à quel mirage cèdent ceux qui font du *wishful thinking* de ce genre. Les mers séparent l'Occident de la Chine, tandis que celle-ci rencontre l'U. R. S. S. sur une frontière de plusieurs milliers de milles de longueur.

Par sa technique de la répétition, l'U. R. S. S. a réussi à nous obséder avec la question de la reconnaissance de la Chine rouge. Plusieurs croient déjà voir poindre les premières lueurs d'une aube de paix. Ils en oublient les problèmes de l'Allemagne et de l'Autriche, voire de l'Indochine et de la Corée. Ce n'est pas le bloc de l'Est que la reconnaissance de la Chine menace de diviser; c'est bien celui de l'Ouest qu'elle est en train d'effriter.

Si, demain, les États-Unis, inflexibles, se maintenaient sur leurs positions et se servaient du veto pour interdire l'entrée de la Chine rouge à l'O. N. U. et au Conseil de Sécurité, les communistes et tous les comités mondiaux des « partisans de la paix » orchestretraient une telle propagande à travers l'Occident que l'Appel de Stockholm et l'affaire Rosenberg nous paraîtraient un tapage d'enfants mal élevés. Se couvrant de la liberté qu'ils réclament partout, excepté chez eux, les communistes feraient passer les États-Unis pour le « centre de l'agression » du monde, selon l'expression dont Malenkov s'est lui-même servi dans son grand discours-programme d'octobre dernier, et qui était déjà un mot d'ordre.

Reste la question du commerce, le réalisme du dollar, ou mieux de la livre sterling. Nous renvoyons ici à l'« Horizon international » du Père Ledit (p. 115), où il montre quelles valeurs morales sont engagées dans tout commerce avec les pays communistes. D'ailleurs, un commerce restreint et surveillé peut facilement se pratiquer sans qu'il soit nécessaire de reconnaître la Chine rouge, puisqu'on fait déjà du commerce, et que c'est tout autre chose qu'un commerce restreint et surveillé.

Être réaliste, c'est partir des faits. Or, les faits, les voilà, même s'ils irritent. La première déclaration de Molotov, à peine descendu d'avion à Berlin, fut de dire: « Plus tôt la grande république populaire de la Chine prendra part aux négociations, mieux se trouvera renforcée la paix du monde. » Être réaliste, c'est comprendre ce que signifie pareille déclaration qui n'avait rien à voir avec la conférence de Berlin sur les questions de l'Allemagne et de l'Autriche. Être réaliste, c'est comprendre que l'U. R. S. S. veut la reconnaissance de la Chine rouge à tout prix. Être réaliste, c'est comprendre que demain l'U. R. S. S. voudra la Chine rouge à l'O. N. U. et à ses côtés au Conseil de Sécurité. Être réaliste, c'est comprendre qu'en reconnaissant la Chine rouge, on accepte le verdict de la violence en Asie. Être réaliste, c'est comprendre que la reconnaissance

de la Chine rouge donnerait à l'U. R. S. S. sa plus grande victoire diplomatique depuis Yalta, que ce pourrait même être le Yalta de l'Orient. Enfin, être réaliste, c'est constater que la reconnaissance de l'U. R. S. S. hier n'a rien apporté à la paix du monde et que celle de la Chine rouge demain ne donnera vraisemblablement rien de plus.

Pour dire le fond de notre pensée, ce n'est pas à reconnaître, tôt ou tard, le gouvernement de Pékin, dont ne veut pas le peuple de Chine, que le gouvernement canadien devrait penser, mais à demander au gouvernement de l'Angleterre d'être *plus réaliste* dans un cas où il s'agit du bien commun de la famille des nations.

23 mars 1954.

---

## TOLÉRANCE RELIGIEUSE

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

LE FAIT de la diversité religieuse est une marque de la misère de l'homme, blessé dans son intelligence par le péché. Tout chrétien en éprouve un déchirement, non pas tant parce que cette division a empoisonné l'atmosphère et semble avoir contribué historiquement à bien des discordes civiles, voire à des dragonnades et des guerres, mais parce qu'il sait que le Père n'a qu'une Parole; qu'après avoir, à plusieurs reprises et en diverses manières, parlé au monde par les prophètes, Il lui a donné, la plénitude des temps venue, sa propre Parole, la Vérité en personne, faite chair dans le sein de Marie; et qu'en dehors de cette Parole parfaite et définitive, conservée dans l'Église sans addition ni diminution, il ne saurait y avoir de salut pour personne.

1. *Tolérance religieuse.* — En elle-même, la diversité des croyances religieuses est un malheur. Pour apaiser les tempéraments les plus entiers et tous ceux qui jettent un regard nostalgique vers la chrétienté du Moyen Age, disons — et c'est vrai — qu'elle est le plus grand des malheurs. Elle est aussi un fait dont les catholiques doivent, bon gré mal gré, tenir compte.

Car, si l'Église dont ils sont les enfants est le Royaume de Dieu, elle n'est ce Royaume que commencé ici-bas. Communauté spirituelle et transcendante, ouverte à tous les hommes, à tous les âges, à toutes les civilisations, l'Église n'est pas une réalité donnée une fois pour toutes, achevée, complète, finie, sinon comme institution. Corps du Christ, elle se complétera dans ses membres jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa taille parfaite. Alors, gloire au Père, au Fils et au Saint Esprit! Dissipé, le mystère de foi! Alleluia! En attendant, l'Église pèrègrine à travers l'histoire et ses mutations temporelles. Bien que sa mission essentielle soit la sanctification des âmes, elle porte notre espoir temporel et, dans son message évangélique, les ferments de la réforme sociale et d'un monde meilleur.

Or, une nouvelle aube de civilisation pointe déjà. A travers des désastres et des souffrances qui réveillent le sens de la solidarité humaine, l'ordre temporel s'achemine vers une communauté d'États qui embrassera,

dans son unité juridique, des États catholiques, protestants, juifs, musulmans, idolâtres. Le pluralisme religieux apparaît donc, à ce moment de l'histoire terrestre, comme le seul mode de réalisation possible des principes de liberté de conscience, de respect des personnes, d'unité de la race humaine, de distinction entre les choses de César et les choses de Dieu, que l'Église elle-même a sans cesse invoqués à travers les âges et introduits, comme des levains, dans la conscience de l'humanité.

Le régime de pluralisme religieux s'oppose au régime dit sacré ou hiéocratique du type du Moyen Age. Ici, soyons clair. Le pluralisme religieux n'implique pas, comme on pourrait le croire à tort, l'égalité des religions, ce qui équivaldrait à tenir toutes les religions non pas pour également bonnes, mais toutes pour également fausses. Mieux vaut éviter la plus légère méprise: le pluralisme religieux n'implique ni indifférentisme, ni scepticisme, ni syncrétisme, ni nivellement dogmatique, ni je ne sais quel plus petit commun dénominateur doctrinal sur lequel on s'entendrait, tous ensemble, pour trahir la sainteté de la vérité.

Le catholique ne saurait sacrifier un seul iota de la parole de Dieu; il y perdrait son âme. Tout en demeurant dans la foi, il se rend compte cependant qu'il doit faire route avec ceux qui ne partagent pas sa foi et travailler avec eux à une commune tâche temporelle. Ceux-ci existent aussi devant Dieu; ils portent aussi son image dans leur âme; ils lui sont chers puisqu'il les a rachetés aussi de son sang; s'ils sont hommes de bonne volonté et ne pèchent pas contre la lumière, ils adhèrent aussi, implicitement mais réellement, à celui qui est la Vérité et la Vie; ils sont donc aussi héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ. On est gêné de rappeler cette doctrine de « l'âme de l'Église »; plus gêné encore de se laisser enseigner par un Samaritain, je veux dire par cet hérétique et ce protestant, quel est mon prochain et ce qu'est la charité. On oppose fausement, nous le savons, la vérité à la charité comme l'intolérance à la tolérance. C'est peut-être que nous les opposons trop souvent dans nos propres vies, nous qui

devrions, selon la recommandation de saint Paul, faire la vérité dans la charité.

La vérité va aux idées; la charité aux personnes. La vérité ne souffre aucun fléchissement; la charité se fait toute à tous. La vérité est indivisible et solitaire; la charité, multiple et universelle. La vérité est intransigeante; la charité, patiente. La vérité est jalouse; la charité, bienveillante. La vérité ne ménage pas l'erreur, condamne, anathématise; la charité, dit saint Paul, « excuse tout, croit tout, espère tout ». L'une et l'autre, chacune selon sa nature, doivent être loyales à Dieu et aux hommes. Toutefois, ce qu'il y a de plus grand, c'est la charité. « Avant toute chose, ayez la charité », nous recommande saint Paul. C'est « le commandement royal », nous dit saint Jacques. C'est « le commandement du Seigneur », nous répète saint Jean.

Le pluralisme religieux fait porter l'accent sur la charité. Il rejette toute répression légale, hormis celle qui assure le bon ordre social et le respect des personnes (par exemple, si on traite la Mère de Dieu de prostituée; le Saint Père, d'Antéchrist...). Et c'est alors à cause de cette même charité. Le pluralisme religieux insiste sur le fait que toute contrainte humaine répugne à l'essence même de l'acte de foi. Il ne croit pas *nécessaire* ni toujours *opportuniste* soit de signer des concordats, soit de déclarer le catholicisme religion d'État. (Notons, en passant, que les États confessionnels sont aujourd'hui, pour la plupart, des États protestants; le protestantisme y jouit de privilèges exorbitants si on les compare à ceux dont jouit l'Église dans les États catholiques.) Le pluralisme religieux cherche la communauté d'action et l'harmonie à travers la bienveillance mutuelle et le respect des diverses familles spirituelles. Il implique donc par définition la tolérance religieuse. D'autre part, il somme les catholiques de faire honneur à leur nom de fidèles; il les met en demeure d'appliquer au nouvel ordre temporel l'intégrité de la foi, à leur commerce avec les hommes la plénitude de la charité et la flamme de leur zèle.

C'est ce problème de tolérance religieuse, situé au cœur même de la philosophie politique contemporaine, que le Pape abordait, le 6 décembre dernier. Le discours qu'il adressait à la V<sup>e</sup> Assemblée nationale de l'Union des Juristes catholiques italiens restera un de ses enseignements les plus importants. Sa lumière est telle que la philosophie politique ne pourra plus dorénavant traiter le problème de la tolérance religieuse sans s'y référer.

2. *Nouvelle dimension du problème.* — Le discours de Pie XII s'inscrit dans le cadre de l'enseignement de Léon XIII, contenu dans les encycliques *Immortale Dei* (nov. 1885) et *Libertas praestantissimum* (juin 1888), qu'il précise et qu'il prolonge.

Léon XIII réprouve *en principe* la liberté des cultes, mais reconnaît qu'en *pratique* bien des gouvernements n'ont pas tort de la tolérer. De sa chaire suprême, il applique à une autre situation historique le principe de la

liberté des consciences. Dans l'État catholique, le pluralisme religieux n'est jamais *nécessaire d'une nécessité de droit*, mais peut être *nécessaire d'une nécessité de fait*. Il peut être une exigence du bien commun de tous les citoyens, fin spécifique de la cité temporelle. Le Moyen Âge n'est plus, et le temps est irréversible. Disparus aussi ou en voie de disparaître, les rois très chrétiens et les rois très catholiques et les défenseurs de la foi pour qui c'était une insulte personnelle qu'un sujet puisse avoir une autre foi que la leur, et qui usaient volontiers de répression légale pour obtenir, sous le couvert de l'unité religieuse, un avantage terrestre. La distinction entre les deux pouvoirs, nette en théorie, avait été longtemps confuse en pratique. Citons Léon XIII:

Si l'Église juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un bien à atteindre ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'État. C'est d'ailleurs la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, « l'homme ne peut croire que de plein gré ».

Pie XII appliquera ce même principe du plus grand bien à un nouveau contexte historique. *Immortale Dei* porte le titre de *Lettre encyclique sur la constitution chrétienne des États*. Léon XIII traite de la liberté des cultes dans un État catholique; même lorsqu'il parle de « société civile », il veut dire *État individuel* jouissant, du moins en théorie, d'une complète indépendance juridique. Pie XII parle de tolérance religieuse dans un État catholique intégré à une *communauté d'États* déistes, « indifférents au point de vue religieux ou consciemment laïcisés ou même ouvertement athées ». La vision de Pie XII est prophétique.

Cette communauté juridique d'États, vouée non plus au bien commun des nationaux, mais au bien commun de tous les hommes, n'existe encore que sous forme d'épure. Des pierres d'attente gisent ici et là. Par-dessus les frontières, des unifications partielles du droit se poursuivent, et des organismes internationaux voient le jour. Les mots *espace*, *absence*, *conflit* prennent une signification nouvelle, la technique ayant déjà soumis l'univers à un même battement. La volonté d'une communauté d'États n'apparaît plus comme une utopie, rêve de poète ou méditation de philosophe. C'est une tâche chaque jour plus urgente. Les « splendides isolements », le « bon voisinage », la « politique d'équilibre » sont des calculs étroits ou des idées bien timides.

On aurait tort, dit Pie XII, d'assimiler cette communauté d'États en gestation « aux empires mondiaux du passé et du présent, dans lesquels races, peuples et États se trouvent mêlés, de gré ou de force, dans un complexe officiel unique ». Dans le nouvel ordre politique, les États, « tout en demeurant souverains, s'unissent librement en une communauté juridique »,

suivant l'action pénétrante « d'une loi immanente de développement ».

Cette loi de développement, puisqu'elle est immanente, ne provient pas, en dernier ressort, des découvertes techniques. Les inventions modernes — moyens de communication, d'édification, de destruction — ne font que réveiller « la foi latente dans l'esprit et le cœur des individus en une communauté supérieure des hommes, voulue par le Créateur, et ayant sa racine dans l'unité de leur origine, de leur nature et de leur fin ». L'idée-force qui mène à la communauté des peuples n'a pas non plus « comme norme, unique et dernière, la volonté des États, mais plutôt la nature, ou bien le Créateur ». Chaque État s'insère « dans l'ordonnance d'une loi internationale et, par là, dans l'ordre du droit naturel qui soutient et couronne le tout ». De cette façon, il n'est plus — il ne l'a jamais été d'ailleurs — « souverain », c'est-à-dire absolument libre de toute contrainte. Tout État est directement soumis au droit international, et aucun ne peut se plaindre de voir limiter sa souveraineté si on lui refuse la faculté d'agir à son gré et sans tenir compte des autres États. « La souveraineté, répète encore une fois le Saint Père, n'est pas la divinisation ou la toute-puissance de l'État. »

3. *Nouvelle application du principe.* — Après avoir rappelé avec précision la série de difficultés et de tentatives que rencontrent la création et le fonctionnement d'une véritable communauté d'États, — question des races et du sang, question des langues et de la famille, question de l'égalité ou de l'équivalence des droits, question de l'immigration, — le Saint Père pose le problème de la « cohabitation pratique des communautés catholiques avec les non-catholiques ».

Pour assurer sa cohérence, la communauté devra définir avec clarté un règlement qui vaille pour tout le territoire de chacun des États souverains, membres de cette communauté des nations.

Selon les probabilités et les circonstances, ce règlement de droit positif s'énoncera ainsi : à l'intérieur de son territoire et pour ses citoyens, chaque État réglera les affaires religieuses et morales selon sa propre loi; cependant, dans tout le territoire de la confédération, on permettra aux ressortissants de chaque État-membre l'exercice de leurs propres croyances et pratiques religieuses et morales, pour autant qu'elles ne contreviennent pas aux lois pénales de l'État où ils séjournent.

En vertu de ce règlement, aucune croyance ou pratique en vigueur dans un des États de la communauté ne serait interdite dans aucun autre. Ce règlement soulève une question « d'une urgence, dit le Saint Père, et d'une importance extrêmes ». L'État catholique peut-il consentir à un tel règlement? Le Saint Père répond:

D'abord, il faut affirmer clairement qu'aucune autorité humaine, aucun État, aucune communauté d'États, quel que soit leur caractère religieux, ne peuvent donner un mandat positif ou une autorisation positive d'enseigner ou de faire ce qui serait contraire à la vérité religieuse ou au bien moral. Un mandat ou une autorisation de ce genre n'aurait pas force obligatoire et resterait inefficace. Aucune

autorité ne saurait les donner, parce qu'il est contre nature d'obliger l'esprit et la volonté de l'homme à l'erreur ou au mal ou de considérer l'un et l'autre comme indifférents.

Les absolutismes nazi, communiste ou démocratique ont voulu établir le sang, la classe, le peuple en règle du juste ou de l'injuste, en norme infaillible du vrai ou du faux. Portant atteinte à la sainteté de la Vérité, ils ont par le fait même ravalé et asservi la personne humaine.

Mais aussitôt se pose l'autre question « essentiellement différente »: celle de la tolérance de l'erreur et du mal. Se peut-il que, dans des *circonstances déterminées*, Dieu n'impose aux hommes aucun devoir, bien plus, ne leur donne même aucun droit d'empêcher ou de réprimer l'erreur ou le mal? Oui, répond nettement le Saint Père, puisqu'un regard sur la réalité nous montre que si Dieu réprouve l'erreur et le mal, il leur permet cependant d'exister. « Sans entrer en contradiction avec son infinie perfection », lui en qui toutes choses sont, vivent et se meuvent, il tolère l'existence d'autres religions que celle qu'Il est venu fonder.

D'où l'affirmation: l'erreur religieuse et l'erreur morale doivent toujours être empêchées quand c'est possible, parce que leur tolérance, en elle-même immorale, ne peut valoir dans un sens *absolu et inconditionné*... Le devoir de réprimer les déviations morales et religieuses ne peut donc être une norme ultime d'action. Il doit être subordonné à des normes *plus hautes et plus générales* qui, dans certaines circonstances, permettent et même font peut-être apparaître comme le parti le meilleur celui de ne pas empêcher l'erreur pour promouvoir un *plus grand bien*.

Le Saint Père cite la parabole de l'ivraie. Elle est riche de sens. Dans le champ du monde, laissez croître la zizanie avec la bonne semence, à cause même du froment. L'ivraie est reconnue comme étant de l'ivraie. Elle n'est là qu'à cause du froment. Si mystérieux que cela puisse paraître, arracher l'ivraie, c'est arracher le froment. Les racines du bien et du mal sont si proches les unes des autres qu'arracher les unes, c'est arracher les autres. L'ivraie croît avec le froment pour le froment.

En résumé, un État catholique, désireux de participer à l'instauration d'une communauté juridique internationale et sollicité de signer une convention de tolérance religieuse, conformera sa décision aux deux principes suivants:

Premièrement: ce qui ne répond pas à la vérité et à la loi morale n'a objectivement aucun droit à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action. Deuxièmement: le fait de ne pas l'empêcher par le moyen de lois d'États et de dispositions coercitives peut néanmoins se justifier dans l'intérêt d'un bien supérieur et plus vaste.

Ce bien supérieur et plus vaste, le Pape ne l'analyse pas. C'est l'existence même de la communauté des nations voulue par Dieu; c'est la paix et la justice entre les peuples; c'est l'unité et l'égalité de la race humaine; c'est l'espérance de la fraternité; c'est l'émancipation des minorités catholiques; c'est la liberté accordée à l'Église de porter partout le nom adorable de Jésus-Christ; c'est sa mission universelle de vérité et de charité reconnue juridiquement dans la libre concurrence des autres credo religieux.

Reste la *question de fait*, à élucider ici comme dans tout autre cas concret; tout système comporte des dangers, la société sacrale du Moyen Age comme le pluralisme religieux d'aujourd'hui. Les conditions qui légitiment la tolérance se trouvent-elles vérifiées dans le contexte historique contemporain? Aux juristes qui l'écoutent, le Pape répond: à vous de juger, après examen diligent. Il faut peser le pour et le contre, et considérer le bien dont sera privé tel ou tel des États confédérés et celui qui, « selon de sages prévisions, pourra en dériver pour la communauté elle-même en tant que telle et indirectement pour l'État qui en est membre ».

C'est le point central du document. Pour être fidèle à la pensée de Pie XII, il semble qu'un État catholique doive d'ores et déjà, et sans attendre l'avènement de la communauté des nations, se demander, avant de faire appel à la répression légale ou même d'accorder des privilèges, si cette répression légale ou ces privilèges favoriseront « le *bonum commune*, celui de l'Église et celui de l'État dans chacun des États d'une part, et, de l'autre, le *bonum commune* de l'Église universelle, du règne de Dieu sur le monde entier ».

En plaçant ainsi le problème sur le plan de la communauté des nations, le Souverain Pontife libère l'État catholique d'un épineux dilemme: défendre la pureté et l'intégrité de la vérité aux dépens de l'égalité politique et sociale des citoyens, ou reconnaître l'égalité politique et sociale des citoyens aux dépens de la pureté et de l'intégrité de la vérité. Depuis longtemps, on accuse le catholique de réclamer des autres la liberté au nom de leurs principes, quitte à la leur refuser ensuite au nom des siens. La clé du dilemme, c'est le *plus grand bien*, c'est-à-dire la charité lucide et vigilante.

Résumons. Premièrement: jamais l'Église ne tolérera en son sein l'erreur, ni ne lui reconnaîtra le moindre droit objectif à l'existence et à la propagande.

Deuxièmement: il ne s'ensuit pas que l'État catholique ait le devoir « absolu et inconditionné » de proscrire l'erreur, même quand il en a les moyens. Sa norme ultime d'action sera le plus grand bien.

Troisièmement: dans le nouvel âge de civilisation auquel accède l'homme, le plus grand bien ne se mesure pas en tenant compte uniquement des nationaux d'un État particulier, mais en tenant compte aussi des membres de la communauté juridique des États.

Le discours de Pie XII continue le long dialogue millénaire entre la vérité et la charité, au sujet de l'hérésie qui ne mérite aucune rémission et de l'hérétique qui mérite tout notre amour. Serait-ce en accommoder le sens que d'affirmer qu'il appartient non seulement à l'État, mais à chacun des catholiques en particulier, de donner au monde une idée très pure de la tolérance religieuse? Il faut accomplir la vérité dans la charité; il faut respecter le mystère de la liberté et l'inviolabilité des consciences. L'exemple de la miséricordieuse patience de Dieu est là sous nos yeux. N'est-il pas l'Hôte qui se tient à la porte de l'âme et frappe, mais qui n'entre pas sans y être invité? N'est-il pas le Père du ciel qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants? N'est-il pas le Maître du champ qui laisse l'ennemi semer, dans la nuit de l'histoire terrestre, l'ivraie au milieu du froment?

Il ne les séparera pas, a-t-il pris la peine de nous dire, avant le jour de la moisson, à cause même du froment. Mais le jour de la moisson est le jour qui clora le temps.

---

## NOS UNIVERSITÉS DEVANT LA COMMISSION TREMBLAY

Albert PLANTE, S. J.

ON ATTENDAIT avec une certaine impatience les mémoires que l'Université Laval et l'Université de Montréal devaient présenter à la Commission Tremblay. Les problèmes académiques et financiers des universités ont une telle envergure, la discussion autour de l'aide fédérale a été, à certains moments, si animée qu'un cachet particulier s'attachait aux mémoires des universités québécoises, plus particulièrement à ceux des universités canadiennes-françaises.

Le mémoire de Laval ne s'attarde pas longtemps sur « le rôle nécessaire des universités de langue française au Canada »: sept pages sur un total de quatre-vingt-huit. On a sans doute pensé que, la nécessité de ce rôle étant évidente, il était d'une urgence plus immédiate de développer davantage le point qui, sans être en soi le plus important, conditionne singulièrement une vie académique vigoureuse. Que manque-t-il donc à nos universités françaises « pour qu'elles puissent

atteindre les sommets où elles doivent monter? La réponse est facile à donner: à toutes deux il manque l'argent. Qu'on leur donne l'argent dont elles ont besoin, et elles auront vite fait de transformer la face de la province de Québec » (p. 7).

Le mémoire de l'Université de Montréal s'arrête davantage sur l'aspect académique des problèmes universitaires. Une foule de questions s'y trouvent discutées ou, du moins, amorcées. D'aucuns pourront diverger d'opinion sur telles ou telles affirmations. Tous liront l'ensemble avec beaucoup d'intérêt. Mais, même si le mémoire détaille plus que celui de Laval la fonction de l'université, il souligne avec autant d'insistance le besoin d'argent. S'accordant sur ce point avec la Commission Massey, il affirme que « le problème des universités est un problème financier » (p. 44). L'expression est teintée de paradoxe. Si on la comprend bien, elle est juste.

Laissant donc de côté les problèmes académiques, arrêtons-nous à la question financière.

### L'Université Laval

L'Université Laval, qui doit la vie au Séminaire de Québec, date de 1852. L'inscription, en 1920-1921, ne dépassait pas 232. A partir de 1940, le nombre des étudiants augmenta à vive allure. De 785 qu'il était en 1940-1941, il passa à 1,261 en 1945-1946, à 1,709 en 1950-1951, à 1,720 en 1951-1952, à 1,920 en 1952-1953, à 2,121 en 1953-1954. De 1935 à 1953, le nombre des étudiants a quadruplé. Un pareil développement, surtout s'il a lieu en période inflationnaire, coûte de l'argent. Un tableau le prouvera:

	Dépenses annuelles d'opération par étudiant (1)	Dépenses annuelles totales par étudiant (2)	Revenu provenant des étudiants, par étudiant (3)	Différence entre (1) et (3) (4)	Différence entre (2) et (3) (5)
	\$	\$	\$	\$	\$
1935-36...	456	545	171	285	374
1940-41...	590	1,160	175	415	985
1945-46...	692	908	217	475	691
1950-51...	967	1,077	316	651	761
1951-52...	1,065	1,174	329	736	845
1952-53...	947	1,079	323	624	756

Les dépenses annuelles d'opération, soit les dépenses des diverses facultés et de l'administration générale, ne comprennent ni les frais de l'item « capital », ni les intérêts sur la dette contractée envers le Séminaire de Québec. Le rôle qu'a joué le Séminaire dans l'histoire de l'Université Laval constitue un magnifique exemple d'action bienfaisante et désintéressée. Pendant près de soixante ans, le Séminaire et l'Université furent administrés conjointement, ce qui signifie que le Séminaire construisit à ses frais les trois premiers édifices de l'Université. Celle-ci fut, de plus, logée gratuitement. Les deux administrations devaient normalement se séparer un jour. Depuis 1910, l'argent

versé par le Séminaire est considéré comme un prêt. Il est facile de souscrire à ce paragraphe du mémoire:

Le moins que l'on puisse dire du Séminaire de Québec, c'est qu'il fut non seulement un créancier facile et généreux, mais un bienfaiteur admirable; et sans l'appui qu'il n'hésita jamais à fournir aux dépens même de son rôle d'institution d'enseignement secondaire et de sa fonction la plus importante, celle de la formation des futurs prêtres, l'Université Laval eût certes été incapable de se développer; on peut même se demander si elle eût été capable de subsister. (P. 17.)

Les frais de scolarité des étudiants, les sommes provenant des placements et les octrois du gouvernement provincial constituent, avec l'aide du Séminaire, les sources de revenus de l'Université.

Depuis vingt ans, les contributions des étudiants ont couvert, en moyenne, 30% seulement des dépenses d'opération. Notons que les frais de scolarité ont été, au cours des dix-sept dernières années, l'une des plus importantes sources de revenus. Le mémoire souligne que leur augmentation équivaldrait à fermer les portes de l'Université à beaucoup de jeunes.

Les placements, qu'alimentèrent surtout la souscription du cinquantenaire et celles de 1920 et de 1948, apportèrent des revenus qui représentaient, en 1935, 38.7% des ressources servant à l'administration courante. En dix ans, ce pourcentage tomba à 9.1, pour descendre jusqu'à 6.1 en 1948-1949. La dernière souscription permit de le faire remonter à 9.6 en 1952-1953. Le mémoire remarque justement: « Malgré la diminution relative des revenus de placements, l'Université n'en considère pas moins que c'est là l'une des sources auxquelles elle doit attacher le plus d'intérêt et qu'elle doit, par tous les moyens, s'efforcer de grossir constamment. » Cette source de revenus permet, en effet, une administration plus souple, plus libre et plus avantageuse pour tous les intéressés. Mais elle reste, soulignait-on, plutôt aléatoire dans le cas des universités canadiennes-françaises: « Malgré de beaux exemples récents, il ne semble pas qu'elles puissent encore compter de façon régulière et certaine sur des dons venant de source privée, qu'il s'agisse de grandes corporations ou de bienfaiteurs fortunés. » D'où la part substantielle assignée aux octrois du gouvernement dans l'établissement d'un budget universitaire adapté aux besoins réels.

Depuis 1852, le Séminaire de Québec et le public ont versé \$20,000,000 à l'Université Laval. Pendant plus de soixante ans, celle-ci ne reçut aucune aide gouvernementale. Au cours des quarante dernières années, la contribution du gouvernement provincial a été d'environ \$13,000,000. Les pages consacrées à l'histoire des octrois sont très instructives. L'espace manque pour nous y arrêter longuement. Retenons seulement ces quelques points: a) sur les \$572,300 d'octrois généraux versés au cours de l'exercice 1952-1953, 55.4% n'étaient pas statutaires et 9.6% ont été fixés par arrêtés ministériels; b) les fluctuations, tant

dans le montant des octrois que dans les dates de versement, compliquent les prévisions budgétaires; c) si le gouvernement avait maintenu dans la distribution de ses octrois le pourcentage qu'ils représentaient, en 1946, dans le budget de l'Université, celle-ci n'aurait pas connu de déficit d'opération. On se demande pour quelle raison le gouvernement n'a pas tenu compte davantage du fait évident que la hausse du coût de la vie se trouvait à modifier l'importance relative de ses octrois dans le budget total. L'augmentation de sa contribution n'aurait pas représenté une somme annuelle exorbitante et elle aurait suffi à assurer la sécurité de l'Université. Au lieu de cette sécurité, ce fut, pour l'exercice 1952-1953, un déficit total de \$737,514. Celui de l'exercice en cours ne sera guère moindre. A moins d'octrois vraiment adaptés aux besoins, le déficit pourra atteindre \$900,000 en 1959-1960.

Laval a donné à la Commission Tremblay des précisions sur ses besoins: environ \$1,500,000 pour combler le déficit de 1952-1953 et celui de l'exercice en cours; espoir d'obtenir \$1,300,000 à partir de 1954-1955, avec augmentation graduelle jusqu'à environ \$1,500,000 en 1959-1960. Voilà pour la contribution aux dépenses d'opération. Quant aux octrois pour les constructions prévues, Laval aurait besoin de \$1,500,000 par année, pendant six ans.

Si les octrois devaient continuer à connaître des fluctuations qui rendent difficiles les prévisions budgétaires, et si, surtout, leur multiplication devait aboutir à la mainmise de la politique sur les universités, il est permis d'affirmer que le jeu n'en vaudrait guère la chandelle. Aussi le mémoire de Laval prend-il soin d'énumérer les qualités que doivent posséder les octrois gouvernementaux. Ceux-ci

1. doivent être suffisants et pleinement justifiés. Pour cela, il importe que le gouvernement arrive à bien connaître les besoins collectifs et individuels des universités et des populations qu'elles desservent;
2. ils ne doivent en aucune façon porter atteinte à l'indépendance des universités, sans que cependant soit amoindri le droit que possède l'État de contrôler l'usage des deniers publics;
3. ils doivent avoir un caractère de continuité qui rende plus facile aux universités une administration prévoyante et la réalisation des projets de développement qu'elles jugent indispensables;
4. ils doivent être versés aux universités selon un mode bien défini et à des intervalles réguliers, afin de rendre leur administration moins onéreuse.

Ce texte résume très bien les qualités que doit posséder tout octroi gouvernemental. Pour mieux atteindre ces objectifs, le mémoire fait deux suggestions: créer une commission de l'aide aux universités et un fonds provincial des universités. La commission serait comme une réplique de l'*University Grants Committee*, créé par le gouvernement anglais en 1919. « N'y aurait-il pas lieu de lui emprunter quelques-uns de ses traits spécifiques au bénéfice de la province de Québec, les adaptant toutefois aux modalités de la vie de chez

nous? » (P. 81.) Il faudra étudier très attentivement les avantages et les désavantages de ce genre de commission. Elle peut être exposée, en effet, à devenir en pratique un organisme d'État. Très significatif, à ce sujet, est le mémorandum *Government Assistance to Universities in Great Britain*, présenté par MM. H. W. Doods, L. M. Hacker et L. Rogers à la Commission américaine sur le financement de l'éducation supérieure (*Commission of Financing Higher Education*). Voici un passage de ce mémorandum:

... Even the greatest good will toward the universities and with the greatest respect for the tradition of academic freedom, financial support does mean government guidance of academic policy... the potentialities of conflict between government and universities are present, are recognized, and are beginning to occasion deep-seated anxieties. (Cité dans le mémoire du Collège Jean-de-Brébeuf à la Commission Tremblay, p. 91.)

Le même mémorandum rapporte ce jugement du vice-chancelier d'Oxford: « We are in danger of being killed by kindness — the kindness of benefactors and of the government. »

Jugement trop pessimiste? Quoi qu'il en soit, ces deux témoignages montrent bien qu'il faut procéder prudemment à propos d'une commission qui « pourrait être composée de sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil après consultation des universités », et qui aurait les pouvoirs étendus énumérés à la page 81 du mémoire de Laval. Ne serait-il pas préférable de songer à une Commission consultative, bien renseignée sur les besoins financiers des universités et fortement appuyée sur une opinion publique vigilante?

## L'Université de Montréal

La succursale montréalaise de l'Université Laval vit le jour en 1876. Elle devint université indépendante en 1919. Le mémoire abonde en détails intéressants sur l'institution et ses diverses facultés. Pour être fidèle au but de cet article, il faut s'en tenir tout juste à quelques considérations sur la question financière.

A la clôture des cours, le 31 mai dernier, le total des étudiants réguliers inscrits aux facultés constituantes était d'environ 3,000. Si l'on ne tient pas compte des élèves inscrits au nouveau Service d'extension, qui n'ont figuré que partiellement dans l'exercice financier, on reste avec 2,757 étudiants qui ont rapporté à l'Université une moyenne de \$275 chacun, soit un total de \$755,964. La dépense globale par étudiant — en comptant simplement le coût de l'enseignement, de l'administration et de l'entretien de l'édifice — fut, pour sa part, de \$688; elle avait été de \$599 en 1951-1952, de \$522 en 1950-1951 et de \$465 en 1949-1950. Pour l'exercice terminé le 31 mai 1953, le tableau des revenus indique un total de \$2,874,793.20, celui des dépenses

un total de \$2,953,489,65, ce qui laisse un déficit de \$78,696.45. Voici le tableau des revenus:

Frais de scolarité.....	\$755,964.13
Octroi provincial.....	900,000.00
Loyers, services, dons, octrois spéciaux, revenus de placements, etc.....	153,216.01
Services auxiliaires.....	349,941.95
Octrois de recherche.....	237,388.67
Autres fonds en fiducie.....	478,282.44

Si l'on se base sur un « relevé d'octrois divers touchant de près ou de loin à l'Université de Montréal » pour l'année fiscale 1951-1952, on voit que l'octroi provincial de \$900,000 a été versé par le Secrétariat de la province et est composé d'un montant de \$500,000 et d'un autre de \$400,000, ce dernier provenant du fonds d'éducation. Aucun de ces deux octrois généraux n'est statutaire.

Le mémoire consacre des pages intéressantes à l'étude des différentes sources de revenus des universités. Il met fortement l'accent sur l'importance de l'aide privée. Si l'on tient, affirme-t-il, à conserver un régime d'autonomie et de liberté aux universités, « il devient nécessaire de protéger de quelque façon l'État contre des obligations financières illimitées » (p. 83). La participation normale de l'État au coût de l'enseignement universitaire proprement dit ne devrait être que d'environ un tiers, les frais de scolarité représentant un autre tiers, et le dernier étant constitué des revenus provenant des fondations, des dons courants, des subsides des professions et des anciens. Il faut lire les pages 102 à 110 qui traitent des six catégories de personnes ou d'institutions susceptibles de s'intéresser directement ou indirectement aux universités: les citoyens en général, les diplômés, les corporations, les professions, les fondations et les corps publics. Ces pages se terminent ainsi:

Nous pouvons conclure de cette étude des sources de revenus des universités que l'État, pendant cette période de croissance où non seulement les frais de premier établissement de l'Université mais l'ajustement de la nation tout entière le demandent, peut et doit combler les déficits courants des universités. Il ne portera ainsi aucune atteinte à leur autonomie, à condition seulement que les autres personnes et institutions appelées à faire leur part le veuillent véritablement, conformément à la philosophie dont s'inspire la direction de l'Université elle-même.

Cette action de l'État, rappelons-le, sera d'autant plus saine et plus efficace que les octrois gouvernementaux posséderont les qualités dont il a été question plus haut.

L'estimé des subsides requis pour ses divers besoins conduit l'Université de Montréal à demander que les octrois de soutien d'ordre courant soient portés sans tarder à \$1,500,000 par année, avec augmentation graduelle jusqu'à \$2,000,000 après trois ans, les chiffres devant être majorés advenant une hausse du coût de la vie. Pour faire face aux dépenses capitales, elle aurait besoin de \$1,000,000 par année pendant six ans. « Ces desiderata sont des minimums et restent très inférieurs

aux budgets d'autres universités canadiennes et américaines. » (P. 142.) Si l'aide privée ne répondait pas aux espérances manifestées dans le mémoire, il faudrait alors recourir de nouveau à l'État. Le mémoire tempère aussitôt cette affirmation en citant un passage très judicieux du rapport présenté, en mai 1953, par l'*University Grants Committee* de Grande-Bretagne:

Le gouvernement a reconnu à l'indépendance académique une importance telle qu'elle justifie une absence de contrôle qu'on n'accorderait pas ordinairement à des corps financés aussi largement à même les deniers publics. C'est dans la continuation de cette longanimité que nous plaçons notre confiance pour l'avenir et tout concourt à nous y autoriser. La liberté que l'État a laissée aux universités n'a pas peu contribué à encourager et à nourrir chez elles un sens de la responsabilité qui aurait pu s'étioler sous toute tentative de contrôle. La dépendance de l'État où se trouvent les universités s'équilibre d'une autre dépendance: celle, pour l'État, des universités elles-mêmes. Sans lui, les universités ne peuvent se procurer les fonds nécessaires à l'accomplissement de leur rôle; sans elles, on ne saurait subvenir au besoin d'hommes et de femmes adéquatement préparés à faire avancer la connaissance et à remplir des postes de commande dans le gouvernement, l'industrie et les professions. Cette dépendance mutuelle, dont les deux parties sont, croyons-nous, pleinement conscientes, a conduit à un sentiment d'association rempli de promesses pour l'avenir.

Ce texte est plus optimiste que le passage, cité plus haut, du mémorandum *Assistance Government to Universities in Great Britain*. Tranchons l'apparente contradiction en disant que le mémorandum veut être réaliste et que le rapport de l'*University Grants Committee* met délicatement l'accent sur la situation idéale.

Nos universités sont des institutions privées. Elles tiennent à garder ce caractère en vue d'un meilleur rendement au service de la province, du Canada et de l'Église. Un gouvernement catholique, convaincu de l'importance et du but de ce caractère, ne peut hésiter à se montrer, dans ses octrois, généreux sans arrière-pensée de domination directe ou indirecte. Ce qui ne supprime pas évidemment l'opportunité d'un contrôle, discret mais efficace, de sommes si abondantes versées à même les deniers publics.

### L'aide fédérale

Il a été jusqu'ici uniquement question des octrois de l'État provincial. Et l'aide fédérale? Ni l'un ni l'autre des mémoires n'ont opté pour une attitude de non-recevoir absolu. Cette décision s'explique psychologiquement, — surtout dans le cas de Laval, — quand on se rappelle que l'aide fédérale à l'éducation supérieure fut mise de l'avant à un moment où nos universités faisaient face à des difficultés financières pénibles et croissantes. Difficultés dont ne se préoccupait pas assez l'État provincial. Mais, si cette réaction a un contexte qui aide à l'interpréter, on comprend moins bien qu'on l'ait manifestée dans des mémoires qui proposent précisément des moyens d'amener, entre les universités et le gouvernement de la province, une collabo-

ration si efficace qu'elle conduise ce dernier à montrer une générosité pleinement adaptée aux besoins. Et à la constitution. Si le gouvernement provincial remplit toutes ses obligations, — faudrait-il ne pas pouvoir entretenir cette espérance? — pourquoi penser à l'aide fédérale?

Le mémoire de Laval ne s'étend pas sur le sujet. Celui de l'Université de Montréal, après des considérations fermes sur l'université et la constitution, en vient à traiter des « sommes périmées de l'aide fédérale », c'est-à-dire des crédits votés par le gouvernement fédéral pour les universités du Québec, mais qui n'ont pas été utilisés. L'auteur du mémoire a conscience d'entreprendre un sujet difficile: « Nous en venons maintenant à une difficulté d'ordre pratique, sujet de discussion et d'énerverment dans bon nombre de milieux, tant universitaires qu'éducationnels ou politiques, et qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas toucher. » (P. 74.) Les considérations qui suivent ne manquent ni d'originalité ni d'habileté. Elles laissent toutefois une impression d'insatisfaction, du moins à ceux qui auraient préféré une attitude plus catégorique.

L'aide fédérale se conçoit dans des domaines où le gouvernement fédéral a juridiction, soit seul, comme dans le cas du personnel de l'armée, soit conjointement avec les provinces, comme dans l'immigration. Le mémoire de l'Université de Montréal renferme sur ce sujet des réflexions qui nous paraissent pertinentes.

\*

Selon S. S. Pie XII, la mission de l'université « est d'être un foyer rayonnant de vie intellectuelle au bénéfice de la communauté nationale, dans cette atmosphère de saine liberté propre à toute culture ». C'est dans cette haute perspective que l'Université Laval et l'Université de Montréal ont présenté leurs mémoires, comme c'est dans cette même perspective que ces mémoires ont été reçus par la Commission Tremblay. Souhaitons à nos universités de posséder, le plus tôt possible, tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur haute mission. Ce même souhait s'adresse évidemment à la plus jeune des universités du Québec: l'Université de Sherbrooke, appelée à rayonner dans la région prospère de l'Estrie.

## Une politique de sobriété

Paul-Émile GINGRAS

UN REDRESSEMENT s'impose dans le commerce et la consommation des boissons alcooliques. Il y a lieu de s'inquiéter de la situation, d'établir une politique de sobriété, de discuter le problème autrement qu'on ne le fait actuellement, spécialement à la Législature de Québec.

### LA SITUATION

1. *Deux témoignages.* — Le 7 février 1954, S. Ém. le cardinal Léger déclarait: « Si notre peuple ne contracte pas d'ici dix ans des habitudes de tempérance et d'économie, il aura cessé d'exister. » Au cours du même mois, une autre autorité, le Dr Candau, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, organisme technique de l'O. N. U., apportait un témoignage semblable: « Les campagnes antialcooliques ont longtemps été traitées par beaucoup comme ces vœux pieux toujours recommencés, sans espoir d'être exaucés. Il faut désormais voir les choses en face: si l'on ne remédie pas aux effets de la consommation alcoolique et de la vie des concentrations urbaines, l'avenir le plus pro-

chain des races « civilisées » (et des autres) sera mis en question. »

2. *Des statistiques.* — L'Annuaire de la province de Québec, édition de 1953, rapporte, en chiffres, les faits suivants.

a) Le coût de la consommation des boissons alcooliques saute de \$46,886,947 en 1942 à \$126,577,128 en 1952, soit une augmentation de 169%; au cours de la même période, la population ne croît que de 23%, passant de 3,390,000 à 4,174,000. Encore le coût ainsi estimé est-il celui des ventes dans les magasins autorisés et non le prix réel payé par le consommateur dans les hôtels, les restaurants, les cafés, où la boisson, vendue au verre, est payée quatre ou cinq fois le prix régulier de la Régie des alcools.

b) L'Assistance publique a secouru :  
14,891 patients dans les hôpitaux psychiatriques (1951);  
11,450 enfants de 0 à 5 ans dans les crèches (1951);  
19,952 pensionnaires dans les orphelinats (1951);  
3,511 élèves dans les écoles de protection (31 déc. 1952).

c) Pour la criminalité, on recense :  
13,876 accusés admis en prison (1951);  
6,032 jeunes délinquants traduits en justice (1951);

8,907 condamnations pour crimes et délits graves (1950);

10,232 condamnations pour ivresse (1951).

d) Les *accidents d'automobiles* ayant causé plus de \$25 de dommages se chiffrent, en 1952, à 99,153.

L'intempérance entre en cause dans l'assistance publique, la criminalité et les accidents à des degrés divers. Pour les crimes et délits graves, elle influe sur 75 à 90% des cas; pour l'ensemble des résultats, la cause alcool est certainement de l'ordre de 40%. D'ailleurs, les fous, les criminels, les victimes de l'intempérance sont loin d'être tous hospitalisés, coffrés ou même recensés!

3. *Aspects nouveaux.* — L'intempérance a traditionnellement sévi au pays de Québec. La situation actuelle offre cependant, sur les plans de la vie morale, sociale et politique, des aspects nouveaux qui commandent l'attention.

a) *Moralité publique.* — Hier, on attaquait la taverne ou l'abus domestique. Aujourd'hui, le problème est davantage celui de la déchéance publique de la jeunesse et de la femme, vu les désordres simultanés de l'alcool et de l'immoralité qu'occasionnent les buvettes mixtes.

Le jeune homme a vingt ans. Il a reçu une éducation familiale et une instruction honnête. Ouvrier d'usine ou employé de bureau, ses compagnons l'attirent au cabaret. Il en prend l'habitude. Son salaire hebdomadaire s'y dépense en quelques heures et souvent d'avance. Il oublie sa messe du dimanche, dernier rempart de sa pratique religieuse. Il n'est plus chez lui parmi les siens; il mine sa santé, contracte des habitudes vicieuses, sinon des maladies; il perd confiance en lui-même, dans l'avenir, dans la vie.

Environ 250,000 jeunes Québécois occupent régulièrement leurs loisirs, au moins ceux de leurs fins de semaine et de leurs vacances, à fréquenter les buvettes mixtes, passent pratiquement la nuit du samedi au dimanche et l'après-midi des fêtes à boire, à danser, à se saouler de musique et de spectacles vulgaires, voire immoraux. Cet *abrutissement public collectif* caractérise la crise d'intempérance actuelle. Il s'attaque directement aux valeurs essentielles de la nation: vie religieuse, famille, santé, loisirs, économie, amour. Élément nouveau qui s'ajoute aux méfaits ordinaires de l'intempérance au foyer.

b) *Obéissance aux lois.* — « Il n'y a pas, à mon sens, de plus funeste élément pour détruire l'ordre et la société et arrêter son progrès que la désobéissance aux lois qu'un peuple s'est données... » Le principe énoncé en 1921 par le chef du parti libéral est familier au chef de l'Union nationale en 1954; ce dernier y a eu recours récemment à l'occasion de lois ouvrières, de luttes contre les communistes ou les témoins de Jéhovah. Les philosophes et les historiens reconnaissent d'ailleurs l'évidence de ce jugement des chefs politiques.

Or, la désobéissance aux lois est précisément la seconde caractéristique de notre problème moderne de tempérance. Le commerce et la consommation des boissons alcooliques s'accompagnent aujourd'hui de violations ouvertes et tolérées de la loi, de multiples infractions commises par commerçants et clients, infractions dont la tolérance notoire rend complice le législateur lui-même. La vente de boissons alcooliques aux moins de vingt ans, la vente après minuit le samedi soir, la vente hors des repas le dimanche: autant d'actes illégaux et tolérés.

En janvier et février 1954, quelques informateurs du Comité de Moralité du diocèse de Saint-Jean relevaient 130 infractions à la Loi des liqueurs dans le seul comté de Saint-Jean. La liste de ces infractions était adressée aux autorités. « Tolérance », conclut le Comité. A Montréal, le Service diocésain de Tempérance avertit six fois, par lettres recommandées, le procureur général, chargé de l'observance de la loi, des illégalités commises dans un débit de boisson avant que l'autorité n'intervienne. Le cas réglé, le Service entreprend la dénonciation des illégalités d'un autre débit: après cinq mois de correspondance avec les autorités, après dix lettres, le débit poursuit son commerce illégal.

Le gouvernement apprend ainsi au peuple à mépriser les lois: pareils abus et pareille tolérance attaquent l'ordre même de la société. Les gens qui désobéissent à la Loi des liqueurs et qui connaissent la tolérance des autorités, qui les fera obéir demain à la loi et à l'autorité?

#### UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ

L'analyse rapide de la situation et l'exemple d'États préoccupés de sobriété nous suggèrent une politique, un programme dont les grandes lignes tiendraient sous trois chefs: *éducation, recherches, législation.*

1. *Éducation.* — Comme pour toute vertu morale, la pratique de la sobriété repose sur des convictions personnelles. « Il est évident, écrivaient NN. SS. les évêques en 1938, que la plus forte digue à opposer à la marée montante de l'alcoolisme, c'est la moralisation des individus et des classes où le fléau fait le plus de ravages. » L'éducation est le fondement rationnel et indispensable d'une politique de sobriété.

La tâche de cette éducation de la sobriété revient naturellement à tous les dirigeants de l'éducation en général: Église, parents, maîtres, gouvernement, et aussi à tous les individus et à toutes les associations et organismes intéressés à l'éducation populaire: radio, journaux, mouvements d'action catholique ou nationale, associations professionnelles, unions d'ouvriers ou de cultivateurs. Ainsi l'entendait, en 1938, l'épiscopat, qui désignait alors les groupes suivants: législateurs, prêtres, parents, instituteurs et professeurs de collèges et d'universités, médecins, criminalistes, sociologues et hommes politiques. « Que tous ceux à qui la Providence a donné talents et influence comprennent le

devoir social qui leur incombe de collaborer à cette œuvre de régénération temporelle et spirituelle que Nous inaugurons. » (Lettre pastorale collective sur la Tempérance, nn. 34-41.)

L'éducation ne peut donc être abandonnée à tel groupe particulier, à des sociétés d'abstinents comme les Cercles Lacordaire, ou à des mouvements d'apostolat social, qui ne sont même pas des ligues de tempérance, comme les Ligues du Sacré-Cœur. Sans doute, tels individus et tels groupes auront ici une responsabilité particulière; mais l'œuvre totale de l'éducation de la sobriété est d'ordre beaucoup plus général.

La collaboration serait plus effective si elle relevait d'une direction spécialisée. Nous concevons facilement un service provincial, constitué de quelques spécialistes en éducation populaire, qui tracerait les programmes scolaires, orienterait l'éducation populaire, renseignerait et documenterait le public et ses chefs. Quelques hommes suffiraient pour diriger ce centre d'information, apte à influencer par ses contacts, ses suggestions et ses directives l'éducation à la fois populaire et scolaire.

Ce service provincial — il en existe du même genre en d'autres pays, et partiellement chez nos voisins — se financerait aisément à l'aide d'un « fonds de sobriété » tiré d'une partie des revenus de la Régie des alcools. (On sait que ces revenus dépassent les \$30 millions.) Ne serait-ce pas le premier et meilleur usage qu'un gouvernement devrait faire des revenus de son commerce de l'alcool? Nous sommes d'avance assuré que contribueraient à ce fonds de sobriété les commerçants eux-mêmes.

2. *Recherches.* — Si l'on pense — et le témoignage des sociologues nous y contraint — que l'intempérance est source de mort et de désordre grave pour notre société, il va de soi que le problème nécessite des recherches scientifiques. Sur le service provincial d'éducation se grefferait naturellement un centre d'études et de recherches sur la sobriété. De tels centres existent ailleurs, par exemple, à l'Université Yale et dans la province d'Ontario (qui a son *Alcoholism Research Foundation*).

Faute de données scientifiques, il est actuellement impossible de procéder rationnellement dans l'éducation et la législation. Or, au Québec, nous avons à déplorer une absence quasi totale d'études sociales, économiques, juridiques et même morales sur l'alcool. L'université n'a pas de chaire ou de spécialistes attirés; le moraliste attend les enquêtes du sociologue; l'avocat craint le politicien; l'économiste accède difficilement aux sources de ses chiffres; l'histoire et la pédagogie n'ont pas été intéressées.

La compagnie *General Motors* dépensait récemment \$1 million  $\frac{1}{2}$  en travaux de recherches sur la production du modèle *Corvette*. Les hommes et les âmes ont-ils chez nous une moins grande valeur? De fortes sommes sont réservées aux recherches contre la tuberculose ou

le cancer; pourquoi les refuser quand il s'agit de sauver les 25,000 alcooliques de cette province?

3. *Législation.* — Enfin, une politique intelligente de sobriété mènera au statut légal du commerce de l'alcool et à son application. La loi actuelle n'est pas appliquée. Si elle est bonne, pourquoi? Si elle est imparfaite, qu'on l'amende! Il y a lieu d'étudier les possibilités d'application de la loi, les amendements particuliers qui s'imposent d'urgence, une refonte éventuelle du texte entier. Les trois étapes supposent les travaux de recherches que nous venons de suggérer. Autrement, il s'agira d'expériences dans un domaine où il est tragique d'errer.

Les problèmes de législation se posent nombreux et complexes: heures de vente, tenue des établissements, commerce aux jours de fête, poursuites judiciaires, publicité alcoolique, pouvoirs provinciaux et municipaux de la force policière, distribution et mode d'octroi des permis, indépendance de la Régie des alcools, etc. On ne légifèrera point honnêtement sur ces questions sans étude ni enquête désintéressées et scientifiques.

\*

L'éducation, les recherches, la législation apparaissent comme les trois éléments nécessaires et interdépendants de la solution du problème de la sobriété. La législation prudente suivra les recherches; l'éducation monnera auprès du peuple le sens de la loi et le persuadera de la suivre. A une croisade de tempérance, à une politique de sobriété s'impose ce triple aspect, incombe cette triple tâche.

L'organisation d'un tel travail requiert une direction, les services de spécialistes. Dans un prochain article, nous discuterons du fonctionnement pratique d'un tel organisme.

Faut-il, en terminant, rappeler l'attitude de la Législature de Québec depuis tant d'années devant le problème? Les derniers débats de novembre et de mars la continuent: simples débats politiques, ils n'atteignent pas le cœur du problème.

• ————— •

## FOI, MÉDECINE, MUSIQUE ET CHIMIE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

LES JOURS SAINTS, le renouveau des consciences et la vraie mode de Pâques feront goûter ce modeste rappel de trois figures d'hommes supérieurs, à trois époques et en trois domaines différents, mais réunis dans la même foi et la même communauté d'âme.

Le docteur Alexis Carrel (1873-1944). — Voilà dix ans qu'il mourait et vingt ans qu'il publiait son magistral ouvrage *L'Homme, cet inconnu*. Suivront *la Prière, le Voyage de Lourdes et Réflexions sur la conduite de la vie*, toute une pensée chrétienne et moderne.

Le célèbre médecin lyonnais de l'Institut Rockefeller et du prix Nobel avait commencé par suivre le mauvais courant laïque de 1900; il fut sauvé par sa droiture. Il fut assez franc pour reconnaître le miracle chez une mourante guérie sous ses yeux à Lourdes: « Si celle-là guérit, je croirai à tout et je me ferai moine », avait-il dit. Mais non, à trente ans, dites donc... Mais il soutint le miracle, si bien que « les savants confrères » l'avertirent: « Avec des idées pareilles, rien à faire ici. »

Il arrive donc à New-York, travailler aux recherches. Sa vie est austère: cinq heures de sommeil lui suffisent. Levé à cinq heures et demie, il déjeune d'un verre de lait: « Le jeûne éclaircit les idées. Au bout de deux ou trois générations, les souris sous-alimentées sont plus intelligentes que les autres — comme les Juifs! » Il élève jusqu'à 55,000 souris; il observe que l'alcool les fait plus grosses, mais moins futées.

Il observe surtout les hommes et, redresseur de torts, il est impartial dans la critique, ordinairement acérée. S'il dauba sur l'Europe d'abord, l'Amérique eut son tour, « pour le caractère inhumain de la civilisation *barbarisée*... Nous reculons, nous dégénérons, nous devenons fous ». La religion du confort aboutit à l'idiotie intellectuelle et à l'idiotie morale, encore pire. Sur la destinée humaine, « la réponse de la foi est incomparablement plus satisfaisante que celle de la science... La vie ne consiste pas à comprendre, mais à aimer, à aider les autres, à prier, à travailler... »

« A New-York, la vie des humains devient pénible... Nous nous trouvons dans la même situation que les microbes enfermés dans un bouillon de culture, empoisonnés par les produits de notre activité... A côté de l'activité qui s'ordonne de plus en plus, il y a une sorte de désintégration des individus, produite à la fois par une trop grande facilité de vie et par une certaine forme de l'éducation... Souhaitons qu'en France on ait la sagesse de ne pas imiter complètement les méthodes américaines. »

Le Paris d'entre les deux guerres attrape de même ses vérités: « Je ne peux plus supporter les civilisés de Paris...; ces bavards me rendent malade lorsque je vois tout ce qu'il faudrait faire... » Notre démocratie n'a pas su former l'aristocratie nécessaire à sa propre direction... Bien dangereux pour un pays d'être dirigé par des petits bourgeois et des ouvriers ignorants... Sûr, la démocratie sous sa forme présente a fait banqueroute... Elle est une erreur de cerveaux de primaires. Le monde ne peut progresser que par une amélioration de la qualité du matériel humain...

Le mensonge est devenu le crime principal des modernes. Il détruit la vie communautaire des nations. Il faut se débarrasser du mensonge comme du typhus... La jalousie peut être plus forte que l'amour de soi-même... Comment amener l'union, combattre la division? Hygiène morale analogue à l'hygiène physiologique. Dressage. Générosité. Juger sainement. La liberté de se conduire à sa guise n'a pas assuré le bonheur... Un idéal, une foi, une attitude héroïque devant la vie sont indispensables... « Les héros et les saints doivent gravir le calvaire. »

Carrel voulut fonder « une institution scientifique pour construire des hommes civilisés », pour secourir les enfants de sa patrie blessée. Il note: « *Le 12 février 1940, Paris.* — Quelle immense erreur que celle de notre civilisation! Le laïcisme et la tutelle des administrations ont fait faillite. Dans les régiments, on voit les résultats des efforts administratifs pour les enfants assistés. Les plus malheureux, ceux qui ont la plus mauvaise conduite, sont les orphelins de la dernière guerre. Le père tué, la mère morte à la peine, l'enfant confié à la *Nation* !... »

« *Le 16 décembre 1940.* — Il n'y a plus d'espoir. Tout s'écroule, et personne n'est capable de reconstruire. Quel aveuglement des intellectuels! Chercher dans les formes politiques et sociales l'explication des événements présents? N'est-ce pas absurde quand la bêtise et la corruption de l'individu sont la cause des catastrophes? Moi-même, je n'ai rien compris. Je commence à comprendre quand il est trop tard!... » Conclusion: seuls les chercheurs de Dieu, les grands mystiques sont dans le vrai, parce qu'ils sont dans le réel, dans ce qui dure...

A Montréal, en 1904, Carrel a refusé à un jeune chirurgien canadien de s'affilier à une loge maçonnique. Trente ans plus tard, retiré en Bretagne, il rencontre et fréquente un saint, « un vrai saint, comme saint Bruno », Dom Alexis Presse, et il se laissera faire par la grâce et le bon sens. Voici une prière de 1938 d'un Carrel de soixante-cinq ans: « Seigneur, je vous remercie de m'avoir conservé la vie plus longtemps qu'à la plupart de mes compagnons d'autrefois. Avant de refermer le livre, donnez-moi la grâce d'y lire ce que je ne sais pas encore. Ma vie a été un désert, car je ne vous ai pas connu. Faites que, malgré l'automne, le désert fleurisse. Que chaque minute des jours qui me restent soit consacrée à Vous. Je ne veux rien pour moi, excepté votre grâce. Que je sois dans vos mains comme la fumée emportée par le vent. Pour ceux que j'aime, donnez-moi la lumière, afin que je puisse les aider. *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.* »

Une semaine plus tard, imploration toute semblable: « Seigneur, prenez la direction de ma vie, car je suis perdu dans l'obscurité. Tout ce que votre volonté m'inspire de faire, je le ferai. Il faut, Seigneur, s'approcher de Vous en toute pureté et humilité. Comment réparer le mal que j'ai fait aux autres, et faire aujourd'hui le bien que j'ai omis?... Que chaque minute de ma vie soit consacrée à votre service, Seigneur. Dans l'obscurité où je trébuche, je vous cherche sans cesse... » Il retrouva Dieu; il fut calomnié; il reçut les derniers sacrements avec la simplicité d'un enfant.

Gounod (1818-1893). — Sa mère ne pratiquait pas; le fils s'en ressentit. Heureusement, le *prix de Rome* qu'il obtint à vingt et un ans, au lieu de lui monter la tête, lui fera trouver la foi, grâce au futur Mgr Gay. Cet ancien condisciple de lycée lui écrit: « Je sais ton âme par cœur. Ce n'est qu'en Dieu qu'elle peut se reposer, se dilater et fleurir. »

Gounod répond: « Je t'écris les yeux sur Saint-Pierre et le cœur dedans, j'espère. » Au jour de l'an 1869: « Ce matin, à Sainte-Cécile, avec mon ami Gay. Il a dit la messe, que j'ai servie, sur l'autel où repose le cœur de la sainte. »

Gounod aime servir la messe. Un jour de Toussaint, après l'évangile des béatitudes, il dit avec enthousiasme au célébrant: « Si nous recommencions, c'est tellement beau! » Il écrit à ses amis de Ségur, en 1869: « Je recommande à vos prières, non seulement la vie de mon âme et de mon cœur, mais celle de mon intelligence. Je vous fais responsable de mes lumières... Vous direz avec moi le *Magnificat* pour remercier Celui qui a fait en moi de grandes choses. »

En 1869, resté à Rome, le fils-apôtre écrit de si belles choses qu'il convertit sa mère, d'abord inquiète pour sa vocation musicale. Sa préférence donnée à la musique religieuse le fera appeler *le curé de la musique*. Lui-même s'amuse à signer parfois *abbé Gounod*. Eut-il l'idée du sacerdoce? Oui, lui-même l'a écrit: « Je me sentis une véritable idée d'adopter la vie ecclésiastique. J'avais ajouté quelques études de philosophie et de théologie. J'ai suivi même, tout un hiver, sous l'habit ecclésiastique, les cours de théologie du Séminaire de Saint-Sulpice. Je me méprenais sur ma nature. Je sentis qu'il

me serait impossible de vivre sans mon art, et je rentrai dans le monde. »

Il y eut des assauts et des chutes, mais il garda la foi : « Ce n'est pas de tomber qui fait qu'on n'est pas homme, c'est de ne pas se relever. » Michel-Ange et Mozart furent souvent pécheurs, ils furent toujours chrétiens. Gounod aussi.

Toujours apôtre, il écrit à Victor Hugo, en la fête de la conversion de saint Paul (1874) : « Cher monsieur et illustre compatriote, je ne suis pas grand chose, et vous êtes une gloire. De plus, vous êtes l'organe puissant d'un grand parti politique dont la prédominance serait la ruine de l'ordre social. La loi de la vie, c'est l'équilibre. Vous voulez que le troupeau devienne le berger; vous voulez que la somme des aveugles égale la lumière; vous voulez qu'il n'y ait plus de maître afin qu'il n'y ait plus de sujets. Nous ne le voulons pas. Nous ne voulons pas avoir des maîtres, mais un Maître, selon qu'il est écrit : *Ne vous appelez pas maîtres, vous n'avez qu'un Maître, le Christ.* Nous ne voulons pas être des *brebis errantes, mais un seul troupeau n'ayant qu'un seul Pasteur.* Nous ne voulons pas être des *aveugles conduits par des aveugles...* »

Il écrit un résumé de catéchisme pour un petit-fils, avec cette double épigraphe : *Une seule chose est nécessaire... et Je n'ai pas jugé que je dusse savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.* A la fin de sa vie, quand il souffre, il note : « L'homme a coûté Dieu, et Dieu ne coûterait rien à l'homme?... »

En guise de repos, il écrit des méditations sur la prière, des notes sur la foi et la raison, une belle traduction de dix sermons de saint Léon pour Noël. Comme repos de la musique, n'est-ce pas?... On en souhaite autant à nos artistes, aux moitiés ou quarts d'artistes... *Faites ça, et vous vivrez.*

*Le baron Thénard (1777-1857).* — La chimie est à l'honneur, les laboratoires en font du feu! Bientôt l'atome révolutionnera le monde, non plus en le tuant, mais en l'aidant à vivre, à se chauffer, à remplacer la gazoline dans les moteurs et les automobiles.

On sait la parole imbécile et féroce de l'insensé révolutionnaire Coffinhal, refusant de retarder l'exécution du grand Lavoisier, le *père de la chimie*, qui voulait achever des expériences : « La république n'a pas besoin de savants. Que la justice suive son cours! » Ainsi donc, a-t-on dit, « il n'a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable ». De fait, Pasteur sera le seul continuateur digne de ce Lavoisier, qui a découvert l'oxygène, l'acide carbonique et la composition réelle de la matière.

En attendant Pasteur, il y eut Thénard, créé baron pour sa chimie, non pour sa naissance : il n'était pas fils de château, mais de pauvres paysans. Né en Champagne, instruit par son curé, à dix-sept ans il vient à Paris gagner ses études et sa vie. Son rêve serait d'être pharmacien et, si possible, un peu épicié.

Pensionné à seize sous par jour chez un Auvergnat, il écoute les leçons des chimistes Fourcroy et Vauquelin, mais sans pouvoir se payer de laboratoire. Il s'offre à Vauquelin comme serviteur. Non, merci, Vauquelin est trop pauvre. Heureusement, ses sœurs ont pitié de l'adolescent, dont le chagrin et les allures campagnardes les ont conquises : « Mais il est gentil ce petit! Tu devrais le garder. Il aiderait dans le laboratoire et il surveillerait notre pot-au-feu, que tes muscadins laissent trop bouillir. » Ainsi Thénard, entré par la cuisine, dira plus tard : « Je n'ai jamais été assez ingrat pour

oublier qu'un pot-au-feu qui bout ne fait que de la mauvaise soupe. »

Aimé de tous pour son beau caractère, au bout de trois ans d'efforts il devient professeur. Comme il ne paie pas de mine et que son éloquence est piteuse, il se prive de manger pour suivre des cours de diction au théâtre. Il en gagne, ça va; mais un jour qu'il aperçoit dans la salle Vauquelin et Fourcroy souriant à ses efforts, il pâlit, perd la tête et prend la fuite. Bientôt son génie s'impose, et la timidité disparaît.

A vingt-sept ans, titulaire de chimie au Collège de France, puis à Polytechnique, élu à l'Académie des Sciences à trente-deux ans, il pense tout de suite à sa mère : « Je pris mon paquet et je partis. Quelle joie je lui causerais! Pour comble de bonheur, j'apportais un livre qu'elle avait demandé, *l'Imitation de Jésus-Christ* en gros caractères, qu'elle pourrait lire sans lunettes. Cet exemplaire tant cherché m'avait paru la plus précieuse de mes *découvertes.* »

Au village, ce fut tout un accueil. « Maintenant il faut te marier », lui dit sa mère. Dans une famille amie, une jeune fille lui plaît bien; mais il se croit indigne d'elle. Par un petit miracle, ce fut la belle-mère, une belle-mère idéale, qui devina tout, qui arrangea tout pour le plus heureux des mariages.

Et la vie continue, la science aussi : 40,000 jeunes gens doivent à notre savant leur science, même « presque toute l'Europe », disait Flourens. Il découvre les éthers, le chlore, le potassium, le sodium et, en 1818, l'eau oxygénée, qui attire les savants de partout, entre autres le grand Berzélius, de Suède.

Les deux savants, éblouis l'un de l'autre, se disaient leur admiration mutuelle quand sonna le cours de Thénard, qui s'enfuit en vitesse. Pendant sa leçon, voilà qu'il se trouble, comme paralysé. Il explique son émotion : « Messieurs, Berzélius est là! » Aussitôt les étudiants font cercle au visiteur et le portent dans un fauteuil sur l'estrade. Le digne et froid nordique est dégelé, emballé : « Il est impossible avec de tels élèves, dit-il, de n'être pas bon professeur!... Je voulais savoir... Oui, votre talent est encore supérieur à votre renommée... »

Les étudiants prouvèrent leur amour quand Thénard faillit s'empoisonner avec un sublimé corrosif, avalé par erreur : « Qu'on aille me chercher des œufs! » crie le professeur. Tout le monde s'élance par portes et fenêtres; une montagne d'œufs arrivent, le fameux docteur Dupuytren accourt, et les étudiants de toutes les écoles font le guet autour de la maison, pour écarter le bruit et les importuns. Quand Thénard revient à sa chaire, c'est une ivresse de joie. Un seul reste calme, c'est lui-même, la modestie faite homme.

Quand le roi Charles X le crée baron, il objecte : « Et Gay-Lussac? Pourquoi ne l'est-il pas? Autant que moi il doit l'être... »

Thénard meurt subitement à quatre-vingts ans. Aux obsèques, qui furent grandioses, le célèbre abbé Hamon fit l'éloge de « son cœur profondément chrétien, de sa foi intelligente, qui lui montrait au ciel Dieu à honorer, et en lui-même une âme à sauver... Chaque dimanche il venait parmi le menu peuple assister aux saints offices, les yeux et le cœur fixés dans le livre de la prière... Il n'était pas de ceux qui disent : *Je me confesserai à la mort.* Non, il était toujours prêt. Il n'a jamais refusé ses généreuses aumônes, et il en a fait de secrètes à des pauvres cachés. En lui je perds un des meilleurs soutiens des pauvres... J'avais besoin d'épancher mon cœur... »

Ce baron né aux champs fut un parvenu de la bonne espèce. Dieu n'a pas regretté ses dix talents...

## LE COMMUNISME CONTRE LUI-MÊME

QUAND nous accusons le communisme de se contredire, de prêcher et d'exalter l'amour, la liberté, la personne humaine, et d'organiser la haine, l'esclavage et le sabotage des virtualités créatrices de l'homme, il « proteste que tout cela n'est qu'une transition, une épuration ». Ce dernier mot, hélas! évoque concrètement l'horreur des purges sanglantes auxquelles s'adonne volontiers la tyrannie communiste.

Surtout, remarque M. Jacques Lavigne, dans son splendide essai sur *l'Inquiétude humaine* (dont il y aurait encore beaucoup à citer et à commenter), « il est à craindre que l'on ne puisse difficilement tirer la liberté de l'esclavage, l'amour de la haine, la démocratie de la dictature... L'histoire nous enseigne d'autres leçons ».

En effet, la révolution finale l'emportera et le paradis communiste s'inaugurera lorsque l'État, regorgeant de tous les biens, versera à chacun de quoi satisfaire tous ses besoins. Mais, d'abord, quand l'État communiste regorgera-t-il de tous les biens? Et puis, « où finiront les besoins des hommes nouveaux? Évidemment, il n'y aura plus d'envie et de disputes à propos de propriétés et d'héritages ». Est-ce bien sûr? Et « comment atteindre à une production assez abondante pour combler un homme qui a mis son absolu dans la possession de la terre? Qui peut dire aussi que l'ancien désir de puissance, de gloire et de domination sera mort avec la disparition des classes et de l'argent? Le capitalisme n'a pas inventé l'homme..., il est une invention de l'homme. Est-ce que dans un régime sans propriété toutes les incompréhensions qui naissent de la disparité des savoirs, des tempéraments et des milieux seront pour autant éliminées? Et comment sera supprimée cette pauvreté intérieure en nous et chez les autres qui rend l'amour des hommes si précaire et toujours prompt à accueillir l'incident qui va le détruire, et toujours disposé à se transformer en une haine d'autant plus forte qu'elle exprime à la fois sa déception vis-à-vis d'autrui, dont il attendait tout, et l'horreur que lui inspire le vide de sa solitude toujours retrouvée? On ne triomphe pas de l'insuffisance radicale de l'homme uniquement par des liens de camaraderie et en mêlant et multipliant des amours déficientes ».

C'est pourquoi « le communisme travaille contre lui-même ». S'il a une histoire, lui qui insiste tant sur la valeur du développement de l'histoire, « c'est celle de l'impossibilité de son terme. Certes, il soutiendra qu'il prépare des générations futures. Mais quelle est donc cette humanité de demain qu'on ne peut construire qu'en reniant celle d'aujourd'hui? Quel est cet homme futur dont l'ancêtre a si peu de prix? Où donc aura-t-il appris le sens de la dignité? Où aura-t-on appris à le respecter », puisque, sans répit, par le processus irréversible de la dialectique matérialiste, l'homme d'hier n'a existé que pour servir de marchepied à celui d'aujourd'hui, dont toute la valeur consiste à préparer l'homme qui, demain, se retrouvera *au rouet*, pour parler comme Pascal, le rouet de l'esclavage?

Et M. Lavigne de conclure: « Ainsi on n'échappe pas aux limites de l'histoire. Elles sont, en réalité, une ouverture sur l'infini, sur l'intemporel. C'est pour avoir refusé de le reconnaître que le capitalisme nous conduit à un égoïsme avide et toujours insatisfait; et le communisme, à un rêve communiste qui ne réussit à s'établir qu'au détriment des hommes qu'il rassemble. »

Et s'il faut choisir? demandez-vous. Ce sera le capitalisme « où, tout de même, il reste une zone de liberté. Mais nous le choisirons pour tenter de le dépasser », en le corrigeant par les apports de la doctrine sociale et économique de l'Église.

## A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

### LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE ROUGE

*Nous publions, à titre documentaire, des extraits de deux textes relatifs à la reconnaissance de la Chine rouge. Le premier texte a fait l'objet d'une dépêche expédiée de Montréal par la British United Press, le second est une lettre qui nous est parvenue directement de Chine.*

#### « Commerce sanglant »

... Depuis des années, les missionnaires ont vu le communisme gagner la Chine grâce aux complicités et aux mensonges qui préparèrent les lâchetés de l'Occident. On disait que le communisme chinois n'était pas comme les autres communismes; on faisait espérer une rupture avec Moscou qui ne venait jamais; on a tout sacrifié, pour préparer l'avènement de la tyrannie rouge en Chine. Cela, les missionnaires le savaient. L'un d'entre eux, le Père James Kearny, S. J., de Nankin, l'a dit au nom de tous dans son inoubliable « Lettre ouverte au général Marshall ». (Cette « Lettre ouverte au général Marshall » a paru dans la revue *America* du 15 janvier 1949. *Relations* en a reproduit une partie dans son numéro de février 1949, p. 44.)

On ne les a pas écoutés alors. On ne les écoute pas davantage quand ils proclament aujourd'hui, à la face du monde, de toute l'énergie de leur souffrance, de leurs années de dévouement et de prison, que *la Chine ne veut pas ce gouvernement*, qu'elle en a horreur, comme le peuple russe a horreur de la tyrannie rouge, le peuple polonais, de la tyrannie communiste. Cela, ceux qui connaissent le peuple chinois le savent. Et cela, l'hon. M. Saint-Laurent ne peut pas ne pas le savoir.

Il ne s'agit pas de ce que veut le peuple chinois.

Les missionnaires, qui sont presque tous sortis de la Chine rouge par la porte de Hong-Kong, peuvent témoigner non seulement des souffrances du peuple chinois sous l'oppression bolchévique, mais — ils l'ont vu de leurs yeux — du terrible commerce qui se fait dans la grande métropole britannique de l'Extrême-Orient...

Ils pourraient en dire long sur le commerce chinois et sur les horreurs qu'il recouvre. Aujourd'hui, ils veulent simplement témoigner non seulement de leur propre douleur, mais de l'infinie souffrance du peuple chinois écrasé, emprisonné, enfermé dans des camps de concentration, dispersé, quand il saura que l'Occident a opté contre lui, pour ses bourreaux.

Telle est la vérité essentielle qu'ils sentent l'obligation de dire. Ils le font, devant le peuple, avec le sentiment qu'ils déchargent leur conscience d'une lourde responsabilité.

Philippe CÔTÉ, S. J., évêque de Sitchow, Kiangsu, Chine.  
Mgr Edgar LAROCHELLE, supérieur général des Prêtres des Missions étrangères.  
François PRUD'HOMME, C. S. V., assistant-supérieur provincial.

#### Une lettre toute récente de Chine

... Les communistes ont peur de Formose réellement. D'autant plus qu'il y a encore plusieurs groupes de guérillas

à l'intérieur. Les communistes admettaient eux-mêmes récemment un chiffre d'au moins 150,000. Ces *free lances* ne sont pas tellement dangereux pour le régime, mais embêtent ici et là, et pourraient devenir réellement dangereux en cas d'invasion. Maintenant, réalisez bien ceci: les communistes n'osent pas de leur côté attaquer Formose. Ils pourraient peut-être réussir, mais ils pourraient bien aussi ne pas réussir, et ce serait pour eux un échec terrible et en Chine et dans toute l'Asie, qui les admire somme toute, non pas pour leur système, mais pour leur « force ». Et vous avez là tout le fond de la question à propos de la Corée et de l'Indochine. Les communistes, n'osant pas attaquer Formose, veulent se la faire donner ou, au moins, la faire neutraliser. La guerre en Corée a fatigué le monde entier; la guerre en Indochine fatigue le monde également; et alors, on pousse l'idée que la solution à tout serait d'accepter la Chine aux Nations Unies, et tout « irait si bien » alors. C'est ce que Genève va certainement essayer de faire. Extérieurement, les États-Unis semblent violemment opposés, et ils le sont dans leur opinion publique; mais je sais que le gouvernement n'est pas tellement opposé en fait. Pékin admis aux Nations Unies, ou Formose devra être donnée à la Chine rouge ou, si elle ne l'est pas, elle deviendrait un agresseur dans le cas d'une attaque, et le tour est joué. Je puis vous dire bien franchement et bien humblement que le coup va probablement réussir, peut-être pas dès la conférence de Genève, mais pas très longtemps après...

Oui, je connais bien *l'Étoile contre la Croix*. Pour moi, c'est le meilleur livre dans son genre sur cette question. Il devrait faire l'objet de cercles d'étude. Il faut admettre dans le communisme une force extraordinaire. Ses chefs ont une psychologie des foules et des individus vraiment spéciale. J'ai causé ici avec nombre de missionnaires qui ont subi tout cela et qui me disent qu'il arrivait un temps où ils agissaient consciemment et croyant bien faire en obéissant à tout ce que voulaient leurs juges ou autres personnages. Et alors ils signaient et même faisaient des choses « inconcevables ». Je sais aussi que ces chers missionnaires en restent marqués toute leur vie, au moins ceux que j'ai pu suivre. Ils ont agi consciemment, ils le savent, et ils restent avec cette humiliation profonde, inguérissable. On arrive presque à un semblant de contradiction: agir consciemment et comme librement, mais n'être plus soi-même. Un médecin français de Pékin, bien au courant, appelait cela le dédoublement de la personnalité produit à volonté.

J'espère que les missionnaires de retour au Canada ont fait leur part pour éclairer un peu tous nos « experts » qui n'y voient que du feu. Pour nous ici, nous rencontrons tous ces gens, nous tâchons de les mettre au point, en nous basant, non pas sur des documents extérieurs, mais sur les documents communistes eux-mêmes... Mais ils ne comprennent pas, ils ne voient pas. Le seul résultat à ce jour est d'avoir au moins brisé l'assurance doctorale de quelques-uns. Mais je vous avoue que souvent j'ai l'impression que les moyens humains sont finis... Il faut laisser faire et nous rabattre totalement sur le bon Dieu et la sainte Vierge.

13 mars 1954.

## LES MÉFAITS DE L'ALCOOLISME

*Nous avons reçu, il y a quelque temps, cette lettre d'une lectrice des Cantons de l'Est.*

JE PRENDS la respectueuse liberté de vous écrire pour vous féliciter au sujet de l'article que M. Paul-Émile Gingras a écrit sur l'alcoolisme dans *Relations* de janvier 1954. C'est par hasard que mes yeux sont tombés sur votre revue dans une pharmacie; je pense que c'est la première fois que je la lis. Très intéressant aussi, l'article intitulé: « Notre apostolat auprès des protestants. » J'ai été élevée en Angleterre, dans un milieu catholique, mais entouré de protestants, et je sais que, parmi ces derniers, il y a beaucoup de gens de bonne foi, qui feraient de bons catholiques s'ils avaient un peu plus de lumière. Du monde honnête, sobre et loyal.

Mais l'article qui vous a gagné mon abonnement, c'est celui qui traite de l'alcoolisme. Je dis: Bravo! Encore! Je suis certaine que toutes les mères de famille m'appuieront, ou plutôt, vous appuieront.

Dans le fait que le gouvernement craint, en restreignant la vente de la boisson, une diminution de revenus, apparaît un manque de foi en la Providence. Je suis certaine que le bon Dieu, quand il verra se fermer une source de revenus, saura bien susciter d'autres. Et puis, elle est toujours vraie, la parole de John Ruskin à propos de l'Angleterre du XIX<sup>e</sup> siècle: « La vraie richesse d'un pays ne réside pas dans son argent, son or, ses biens matériels. La vraie richesse d'un pays est dans son peuple, dans les qualités de ses ressources humaines. » Nous autres, catholiques, nous ajouterions: et aussi, ou plutôt surtout, dans les âmes des citoyens.

Je n'ai pas de titres universitaires pour écrire sur ce sujet d'actualité qu'est l'alcoolisme. Je ne peux parler que de ce que j'ai vu de mes yeux relativement aux méfaits de l'alcoolisme ici au pays, en Angleterre et aussi parmi mes chers compatriotes les Irlandais, chez qui certaine faiblesse pour le whisky a rendu dans le passé bien des foyers malheureux. La Légion de Marie a beaucoup aidé parmi eux la cause de la tempérance. Mais pour un grand nombre, c'est l'abstinence totale qui peut seule les sauver.

Je souhaiterais que beaucoup d'autres braves et honnêtes écrivains entament une lutte acharnée contre l'alcoolisme, fléau dont la conséquence la plus tragique est que ce sont presque toujours les enfants innocents qui payent de toutes manières pour les abus des parents, surtout du père, car elles sont rares les mères qui fréquentent les clubs de nuit. Que d'épouses et que de familles abandonnées ont besoin d'être assistées par le service social! Cela est dû, bien souvent, à la tentation que représente la combinaison cabaret-spectacle-bar, où le mari, le père se laisse entraîner le samedi soir, pour revenir chez lui aux petites heures du dimanche, sa paye hebdomadaire à moitié dépensée. Bientôt, il ne revient plus chez lui.

*Rapprochons du témoignage de cette mère de famille ce que disait S. Ém. le cardinal Léger dans sa lettre pastorale publiée à l'occasion de l'Année mariale :*

Nos très chers Frères, Nous vous exhortons tout particulièrement à la tempérance dans le boire et le manger. La fréquentation des débits de boisson est devenue pour notre jeunesse non seulement une occasion de péché, mais un péril social qui menace l'existence même de notre peuple.

# Au fil du mois

## Le problème scolaire de Montréal

L'intervention des groupes ouvriers pour tenter de régler le problème scolaire de Montréal n'a rien donné. Le vote proposé aurait-il été pris qu'il n'aurait très vraisemblablement pas réglé la situation interne des instituteurs. L'entrefilet écrit sous cette même rubrique dans le numéro d'août 1953 (p. 216) reste actuel. L'aspect légal n'est pas à négliger, mais il n'est pas tout. Vouloir apporter une solution au problème sans tenir compte de l'élément *pastoral*, c'est courir le risque de l'aggraver. « La foi catholique, disait, l'été dernier, Son Ém. le cardinal Léger à la corporation des instituteurs, est un lien qui unit pasteur et fidèles dans une communauté de pensées, de désirs et d'action. » Donner ici à l'expression *foi catholique* le sens strict d'adhésion à des dogmes qui s'imposent sous peine de péché, c'est soustraire une foule d'actions au courant vital qui doit entraîner les fidèles vers la hiérarchie. Devant un imbróglio qui empire, ne serait-il pas sage de se demander ce qu'exige la formule si riche: le sens de l'Église? Ce qui n'empêcherait pas de considérer, avec le problème interne des instituteurs, les problèmes politiques et administratifs impliqués dans la situation scolaire de Montréal.

A. P.

**L'autorité du chef** Nos lecteurs connaissent-ils la revue française *Foyers*, que dirigent M. le chanoine Jean Viollet et M. Joseph Folliet? Il nous plaît beaucoup de leur recommander le numéro spécial consacré au problème de l'autorité (déc. 1953). Il s'agit surtout de l'autorité dans la famille, où toute initiative du chef n'a de sens que si elle est au service de l'amour (p. 288). Mais avant de parler d'autorité familiale, M. Jean Guittou, l'un des plus purs représentants de la pensée catholique chez les laïcs de France, dessine le portrait de celui qui commande (pp. 290-291). Lignes profondes, à méditer, parce que singulièrement actuelles. Jugez vous-même.

« Supérieur de chacun, mais inférieur à tous, telle est la définition du chef en tous les domaines. Il commande, il a le droit d'être obéi. Mais il est à son tour commandé et il obéit. A qui? A Dieu, dira-t-on. Oui, sans doute; mais entre Dieu et lui, il existe comme un relais, qui est l'intérêt général, qui est le bien commun, qui est la communauté dont il est membre et qui a déposé en lui la conscience qu'elle doit avoir d'elle-même. Le cerveau du chef est le lieu où cette communauté décide ce qui lui convient. Et le rôle du chef est d'avoir les yeux anxieusement fixés sur ce qu'exige à chaque instant ce bien qui est commun... »

« Cela revient à dire que le chef n'est pas un privilégié, constitué à part de ceux qui lui obéissent, ayant des honneurs à lui, une morale à lui, rejetant les autres dans la condition inférieure d'esclaves, de sujets, de fidèles, de soldats, de paroissiens, d'administrés... Le chef n'est pas à part. Ou, s'il est à part, c'est parce qu'il est et doit être obéissant plus que les autres... »

« Tout cela nous fait entendre qu'on ne saisit rien à l'autorité, quand on continue à y voir, à la manière des païens, un droit de l'homme sur l'homme. L'autorité est un autre genre de service que l'homme rend à l'homme, un autre mode d'obéissance... »

« (Et) l'essence du christianisme, comme l'exemple de Celui qui a dit qu'il ne venait pas pour être servi, mais pour servir, nous enseigne que maîtres et serviteurs, nous le sommes tous à quelque degré. Bien plus, que plus nous sommes maîtres, plus nous devons avoir l'esprit du serviteur. »

Le serviteur n'injurie pas celui qu'il sert. Et le chef est au service de ceux qu'il gouverne. Selon les exigences du bien commun et conformément à la volonté de Dieu, qui est de sanctifier tous ses enfants. Le chef n'use jamais de son prestige ou de son rang pour se dispenser d'observer la charité, la courtoisie. Encore moins peut-il, sans profaner le « service » sacré dont il est le ministre (ce qui signifie toujours serviteur), obéir à des intérêts particuliers au détriment du bien commun, qui est son maître; au détriment de la vie et de la vertu, premiers de tous les biens humains.

M.-J. D'A.

**Retraites fermées** *Le Travail*, organe de la C. T. C. C. (Confédération des Travailleurs catholiques du Canada) annonce la retraite fermée annuelle des dirigeants et des permanents du mouvement. Elle commencera le jeudi 1<sup>er</sup> avril au soir, pour se terminer le dimanche 4 avril, à midi. Elle durera donc trois jours, et l'aumônier général insiste pour que permanents et dirigeants sachent se dégager à temps de leur tâche habituelle et arrivent tous pour l'ouverture des exercices, le jeudi soir.

Ce n'est pas d'ailleurs une innovation. Il y a déjà quelques années que cette retraite a lieu, et elle groupe les principaux dirigeants de la C. T. C. C., en commençant par le président général et le secrétaire général.

Nous ne saurions trop féliciter les syndiqués catholiques de l'importance qu'ils accordent à ces exercices et du soin apporté à les bien accomplir. Il y a tendance actuellement à diminuer la durée des retraites. On est aussi porté à y mêler des exercices qui n'ont rien de religieux. Sous le nom, par exemple, de « retraite sociale », on organise des réunions où la première journée est consacrée aux choses spirituelles, les deux autres aux choses profanes. Il y en a même où une brève exhortation spirituelle, chaque matin, constitue le seul exercice religieux: tous les autres exercices, le long du jour, se rapportent à la profession ou au mouvement.

C'est abuser du mot « retraite » que de l'appliquer à de telles réunions. Leurs organisateurs devraient lire les pages de l'encyclique *Mens Nostra* où Pie XI expose les conditions d'une vraie retraite, en particulier le temps qu'elle doit durer. Qu'après trois jours d'exercices spirituels, on en consacre un ou deux, comme cela a lieu dans quelques maisons, aux problèmes professionnels ou sociaux, rien en cela de répréhensible, loin de là. Mais la pratique contraire s'éloigne des directives pontificales et ne saurait donner les fruits précieux d'une vraie retraite fermée.

L'exemple de la C. T. C. C. est réconfortant. Un plus grand nombre devraient le suivre.

J.-P. A.

**Néo-Canadiens** Depuis un peu plus de quatre ans, le comité des Néo-Canadiens auprès de la Commission des Écoles catholiques de Montréal fait œuvre de presse. Cinq bulletins: en polonais, ukrainien, slovaque, hongrois, lithuanien. Tous portent le nom d'*Ecclesia*; les trois premiers sont mensuels, le quatrième est bimensuel, et le dernier, hebdomadaire. On distribue ces numéros dans les paroisses néo-canadiennes. L'ainé, qui est le polonais, a mis sur le frontispice de son numéro de février: « Tom V, N° 6 ».

Chaque bulletin a son rédacteur; mais ils sont tous animés d'un même esprit œcuménique. C'est pourquoi ils ont droit au beau nom d'*Ecclesia* qu'ils ont adopté. Entre les vieux pays qu'ils ont dû quitter et le Canada qu'ils ne comprennent pas encore tout à fait, les Néo-Canadiens se meuvent à l'aise dans la patrie universelle, qui est l'Église notre Mère. Quelle douce fraîcheur on respire dans ces humbles pages polycopiées!

Le bulletin polonais est presque entièrement consacré à l'Année mariale. Il publie la prière du Pape, en fait un beau commentaire, donne la liste des indulgences à gagner. Puis, quelques petites nouvelles: la lettre du Pape à l'ambassadeur de Pologne, pour lui dire combien il a été ému par les innombrables messages reçus à l'occasion de la persécution en Pologne; la chronique des paroisses polonaises de Montréal; la visite du cardinal Léger aux Néo-Canadiens.

Le 17 février, le gouvernement polonais décora Sœur Normandin de la croix d'or du Mérite. Ce fut l'occasion d'une gentille cérémonie au 4281, rue Western, où passèrent déjà tant de milliers de Néo-Canadiens. M. Babinski, qui présenta la décoration au nom du président de la république polonaise (il ne s'agit évidemment pas de M. Bierut), fit un charmant discours sur l'universalité catholique de l'accueil fait aux Néo-Canadiens de toute race, origine, langue et religion, dans la chaude maison du Bon-Conseil.

J.-H. L.

**Réveil aux Philippines** Après cinquante années d'école sans Dieu, l'arrivée au pouvoir, par une immense majorité, d'un bon catholique, M. Magsaysay, permet d'organiser l'instruction religieuse dans toutes les écoles. Cette victoire sur la franc-maçonnerie et le communisme fait honneur au général Romulo, qui a refusé la candidature pour ne pas diviser les votes catholiques et qui a dirigé la campagne en faveur de la liberté religieuse. Rappelons que ce général Romulo, dès 1945, voulut faire reconnaître Dieu par les Nations Unies. A défaut d'une prière acceptable par tous les délégués aux séances, il proposa une minute de silence où chacun pût prier à sa façon. Le secrétaire d'État américain, M. Stettinius, répondit sans héroïsme: « Je vous en prie, général, n'insistez pas; nous ne pouvons pas offenser les Russes... »

Déjà une victoire communiste. L'appétit est venu en mangeant.

Al. D.

DOCUMENTAIRE

## POSITIONS DU FRANÇAIS AU CANADA

Richard ARÈS, S. J.

POURSUIVANT ICI une étude entreprise à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et dont les premiers résultats ont déjà paru dans la revue *l'Action nationale* (janv., févr., mars, mai, juin et juill. 1953), je voudrais faire connaître, tout en les commentant, les récentes statistiques fournies par le recensement de 1951 concernant les positions de l'élément français au Canada. Les dernières publications officielles venues d'Ottawa nous permettent maintenant de considérer, après les points de vue ethnique et religieux, le point de vue linguistique et d'établir quelle est l'ampleur du domaine occupé par le français en notre pays.

Faisons tout d'abord une distinction essentielle entre la langue officielle et la langue maternelle. Au Canada, il y a deux langues officielles seulement: l'anglais et le français; mais multiples sont les langues maternelles, c'est-à-dire les langues que les Canadiens apprennent dans leur foyer, leur famille. Le Bureau fédéral de la Statistique nous avertit en effet: « On entend par *langue maternelle* la première langue parlée par la personne dans son enfance et qu'elle comprend encore. Dans le cas des bébés, cela veut dire la langue ordinairement parlée à la maison. »

### I. — SITUATION DU FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE

La constitution canadienne fait de notre pays un État bilingue en droit. Qu'en est-il en réalité? Voici un premier tableau qui nous fera connaître les positions respectives de l'anglais et du français dans la vie canadienne.

TABLEAU 1

#### POSITIONS RESPECTIVES DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS

	1941	1951
Population totale.....	11,506,655	14,009,429
Anglais seulement.....	7,735,486	9,387,395
Français seulement.....	2,181,746	2,741,812
Anglais et français.....	1,474,009	1,727,447
Ni anglais ni français.....	115,414	152,775

Afin de rendre ces chiffres plus accessibles, réduisons-les en pourcentages :

	1931	1941	1951
Anglais seulement.....	67.5%	67.2%	67.0%
Français seulement.....	17.1	19.0	19.6
Anglais et français.....	12.7	12.8	12.3
Ni anglais ni français.....	2.7	1.0	1.1

Ce tableau nous laisse voir tout d'abord que les deux langues conservent leur position respective depuis vingt ans. Chose étonnante, c'est plutôt l'anglais qui subit une baisse, alors que le français augmente sa moyenne, et cela en dépit de l'annexion de Terre-Neuve en 1949. La proportion anglaise passe, en effet, de 67.5 à 67 pour cent, alors que la française monte de 17.1 à 19.6 pour cent.

De 1941 à 1951, le Canada a augmenté de 253,438 son nombre de bilingues, chiffre insuffisant pour maintenir la moyenne de 1941. Celle-ci, qui était de 12.8%, tombe à 12.3% en 1951. On voit en conséquence qu'il ne faut pas affirmer trop vite que « le bilinguisme a progressé au Canada durant la dernière décennie ». C'est vrai en chiffres absolus, mais faux par rapport au pourcentage de 1941. Les bilingues sont proportionnellement moins nombreux aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Ce tableau nous apprend aussi que sont loin d'être égales les parts revenant à chacune des deux langues officielles. Pour mieux faire saisir cette situation, faisons un petit calcul, dont le résultat sera de nous faire connaître la proportion des gens qui, au Canada, peuvent parler l'anglais, et celle des gens qui peuvent parler le français. Il suffit pour cela d'additionner la proportion des gens qui ne savent que l'anglais avec celle des bilingues, et de répéter la même opération pour le français. On aura les résultats suivants.

TABLEAU 2

#### PART DE CHACUNE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES

	1931	1941	1951
Personnes pouvant parler l'anglais.....	80.2%	80.0%	79.3%
Personnes pouvant parler le français.....	29.8	31.8	31.9

Ainsi, l'anglais s'arroege la grande part, se tient dans les 80%, mais connaît une légère diminution à chaque décennie; le français, lui, se maintient autour de 30%, et augmente un peu sa moyenne. En chiffres absolus, sur une population de 14,009,429 en 1951, 11,114,842 Canadiens pouvaient parler l'anglais, mais 4,469,259 seulement pouvaient parler le français. En d'autres termes, l'anglais est ignoré de 20.7% de la population canadienne, tandis que le français l'est de 68.1%, soit de 9,540,170 individus.

Poussons maintenant notre enquête un peu plus avant dans la question du bilinguisme, et posons-nous deux questions: quelles sont les provinces les plus bilingues? à quels groupes ethniques les bilingues appartiennent-ils principalement?

TABLEAU 3  
LES BILINGUES SELON LES PROVINCES

	Nombre de bilingues	Pourcentages (du total canadien)
Québec.....	1,038,130	60.0%
Ontario.....	359,965	20.8
Nouveau-Brunswick.....	96,095	5.6
Autres provinces.....	233,257	13.6
Canada.....	1,727,447	100.0%

Ainsi, la province de Québec fournit, à elle seule, plus de bilingues que toutes les autres provinces réunies. L'immense majorité des bilingues, soit 86.4%, se rencontre dans les trois provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, provinces où se trouvent aussi le plus de Canadiens de langue française.

C'est déjà là une indication; mais les statistiques nous permettent de préciser davantage la part des Canadiens français dans le bilinguisme.

TABLEAU 4  
LES BILINGUES SELON L'ORIGINE RACIALE

	1941	1951
Origine britannique.....	215,385	253,262
Origine française.....	1,152,713	1,339,118
Autres origines.....	105,911	135,067
Total des bilingues.....	1,474,009	1,727,447

Pour bien saisir le sens de ces chiffres, recourons aux pourcentages, en donnant entre parenthèses ceux de 1941:

	Pourcentage de la population	Pourcentage des bilingues
Origine britannique.....	47.9% (49.7)	14.6% (14.6)
Origine française.....	30.8 (30.3)	77.5 (72.3)
Autres origines.....	21.3 (20.0)	7.9 (13.1)

Ainsi, les Britanniques, qui forment 47.9% de la population canadienne, ne fournissent que 14.6% des bilingues canadiens, moyenne identique à celle de 1941. Les Français, qui sont 30.8%, fournissent 77.5% des bilingues, augmentation de leur moyenne de 1941 par plus de 5%. Quant aux citoyens canadiens d'autres origines, ils ne fournissent que 7.9% des bilingues, bien qu'ils soient 21.3% de la population.

Pour compléter ce tableau, voyons maintenant la contribution des groupes ethniques à l'augmentation du nombre des bilingues dans la dernière décennie.

TABLEAU 5  
LES GROUPES ETHNIQUES ET L'AUGMENTATION DES BILINGUES DE 1941 À 1951

	Chiffres absolus	Pourcentage
Origine britannique.....	37,877	14.9%
Origine française.....	186,405	73.5
Autres origines.....	29,156	11.6
Total.....	253,438	100.0%

On voit quel groupe ethnique a le plus contribué, durant ces dix dernières années, à l'augmentation du nombre des bilingues: près des trois quarts de ces derniers proviennent en effet du groupe canadien-français; sur 253,438 nouveaux bilingues, il en a fourni à lui seul 186,405. C'est qu'il est le groupe qui pratique le plus le bilinguisme, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 6  
POURCENTAGE DES BILINGUES DANS LES GROUPES ETHNIQUES

	1941	1951
Origine britannique.....	3.8%	3.8%
Origine française.....	33.1	31.0
Autres origines.....	—	4.5

Le groupe britannique, on le constate, n'est bilingue que dans la proportion de 3.8%, tandis que le groupe français l'est dans la proportion de 31%. On notera que cette dernière proportion était plus élevée en 1941, ce qui est significatif. Le bilinguisme serait-il donc à la baisse parmi les Canadiens français?

Donnons un autre tableau montrant la situation des Canadiens d'origine française par rapport aux langues officielles au pays.

TABLEAU 7  
LES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE ET LES LANGUES OFFICIELLES

Langues parlées	1941	1951
Anglais seulement.....	181,778	291,252
Français seulement.....	2,147,182	2,688,063
Anglais et français.....	1,152,713	1,339,118
Ni anglais ni français.....	1,365	734
Total.....	3,483,038	4,319,167

Dans ce tableau, je me contente de signaler que le nombre des Canadiens d'origine française qui ne savent que l'anglais est passé de 181,778 à 291,252, augmentation de plus de 100,000. Un calcul très simple nous permet enfin de savoir, d'une part, le nombre total des Canadiens d'origine française qui savent le français, soit 4,027,181, et d'autre part, le nombre de ceux qui l'ignorent, soit 291,986. Réduits en pourcentages, ces chiffres nous donnent les résultats suivants.

TABLEAU 8  
LES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

	Pourcentage en 1941	en 1951
Pouvant parler le français.....	94.8%	93.3%
Ignorant le français.....	5.2	6.7

Si la proportion des Canadiens d'origine française ignorant le français a ainsi augmenté, c'est sans doute parce que, de 1941 à 1951, le nombre des Canadiens d'origine française qui ne savent que l'anglais a augmenté, lui aussi, de plus de 100,000, passant de 181,778 à 291,252.

## II. — SITUATION DU FRANÇAIS COMME LANGUE MATERNELLE

La langue maternelle, je le répète, c'est la langue apprise par une personne dans son enfance, la langue qu'elle a entendu parler dans sa famille et qu'elle comprend encore. Inutile d'insister sur le fait qu'au Canada les langues maternelles sont multiples. En 1951, voici quelles étaient les positions des quatre principales langues maternelles.

TABLEAU 9  
LES LANGUES MATERNELLES AU CANADA

Langues	Nombre
Anglais.....	8,280,809
Français.....	4,068,850
Ukrainien.....	352,323
Allemand.....	329,302

Les langues anglaise et française, comme on le voit, sont de loin les principales langues maternelles; elles sont parlées par plus de 12 millions de Canadiens sur une population totale de 14 millions. Précisons cette situation en recourant aux pourcentages:

TABLEAU 10  
SITUATION DES LANGUES AU CANADA

	1931	1941	1951
Anglais.....	57.0%	56.4%	59.1%
Français.....	27.3	29.2	29.0
Ukrainien.....	2.4	2.7	2.5
Allemand.....	3.5	2.8	2.4

L'anglais connaît une augmentation depuis 1941 dans son pourcentage, probablement à cause de l'annexion de Terre-Neuve: il est la langue maternelle de 59.1% des Canadiens, tandis que le français l'est pour 29% d'entre eux. Les deux autres langues connaissent une diminution; elle est frappante surtout pour l'allemand. En 1931, l'allemand était la langue maternelle de 362,011 Canadiens; aujourd'hui, elle ne l'est plus que pour 329,302.

Il suffit au but de cette enquête de considérer seulement les deux langues anglaise et française. Afin de mieux connaître leurs positions respectives, donnons aussi les chiffres et les pourcentages concernant l'origine ethnique.

TABLEAU 11  
SITUATION DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS

	Britanniques (Anglais)	Français
Origine ethnique.....	6,709,685 (47.9%)	4,319,167 (30.8%)
Langue maternelle.....	8,280,809 (59.1%)	4,068,850 (29.0%)

Ainsi les Britanniques, qui forment 47.9% de la population canadienne, ont fait adopter leur langue, l'anglais, par 59.1% de cette même population, c'est-à-dire qu'ils ont fait un gain d'environ 1,500,000 individus. Le groupe français n'a pu conserver, du point de vue linguistique, sa moyenne ethnique: il lui manque environ 250,000 personnes ayant le français comme langue maternelle. Disons tout de suite, avant d'y revenir en détail plus tard, que de ce manque sont responsables: l'Ontario, pour 136,175 personnes (à lui seul, plus de la moitié); la Nouvelle-Écosse, pour 34,815; la Colombie, pour 22,553; le Québec, lui, avoue un surplus de près de 20,000.

Si l'on compare maintenant les positions anglaise et française au triple point de vue de l'origine ethnique, de la langue officielle et de la langue maternelle, on arrive aux résultats suivants pour l'année 1951.

TABLEAU 12  
POSITIONS DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS AU CANADA

	Anglais	Français
Langue officielle.....	79.3%	31.9%
Langue maternelle.....	59.1	29.0
Origine ethnique.....	47.9	30.8

Les positions françaises se maintiennent dans les 30% de la population canadienne, tandis que les Britanniques, qui ne sont que 47.9% de cette population, voient l'anglais adopté par 59.1% comme langue maternelle, et parlé par 79.3% comme langue officielle.

Résumons la situation du groupe français au Canada, depuis 1931, dans le tableau suivant:

TABLEAU 13  
POSITION DU GROUPE FRANÇAIS AU CANADA

	Selon l'origine	Selon la langue maternelle
1931.....	28.22%	27.29%
1941.....	30.27	29.2
1951.....	30.8	29.0

La progression quant à l'origine ne s'est pas manifestée quant à la langue durant la dernière décennie. Pourquoi? Peut-être le tableau suivant nous aidera-t-il à en saisir la cause. Il donne la différence entre le nombre de Canadiens d'origine française et le nombre de Canadiens de langue maternelle française, depuis 1931, et montre le rapport existant entre ce dernier nombre et le premier.

TABLEAU 14  
COMPARAISON ENTRE L'ORIGINE ET LA LANGUE

	Différence en chiffres absolus	Pourcentage
1931.....	95,692	96.7%
1941.....	128,285	95.7
1951.....	250,358	94.4

Ce tableau est révélateur à plus d'un point de vue. Il montre que la population d'origine française non seulement ne maintient pas ses effectifs quant à la langue, mais est même en constante régression à cet égard. A noter l'énorme écart de la dernière décennie. Alors que cet écart entre l'origine et la langue n'avait augmenté que d'environ 33,000, de 1931 à 1941, il connaît une augmentation de plus de 132,000 pour les derniers dix ans. A ce train-là, la proportion entre Canadiens d'origine française et Canadiens de langue française ne peut que décroître; en vingt ans d'ailleurs, elle est passée de 96.7% à 94.4%.

Les statistiques fournies par Ottawa nous permettent une autre précision intéressante, à savoir quel est le nombre d'individus d'origine française qui ont conservé le français comme langue maternelle, et par conséquent le nombre de ceux qui ne l'ont plus.

TABLEAU 15  
CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE AYANT CONSERVÉ LEUR LANGUE

	1941	1951
Population d'origine française.....	3,483,038	4,319,167
Population de langue française.....	3,354,753 (95.7%)	4,068,850 (94.4%)
Pop. d'origine et de langue française.....	3,273,401 (94.0%)	3,966,985 (91.8%)

Ce tableau nous montre qu'en 1951, 91.8% de la population d'origine française avaient encore le français comme langue maternelle. En chiffres absolus, c'est une perte de 352,182 individus pour le groupe français. En 1941, ce chiffre s'élevait à 209,637; c'est donc une augmentation de près de 150,000. Répétons-le: 352,182 Canadiens d'origine française, en 1951, ont déclaré une autre langue que le français comme leur langue maternelle. Précisons que sur ce nombre, 342,678, soit 97%, reconnaissent l'anglais comme leur langue maternelle.

Les statistiques fédérales nous font connaître aussi l'origine ethnique de ceux qui ont adopté le français comme leur langue maternelle. On sait que le français est la langue maternelle de 4,068,850 Canadiens; de ce nombre, 3,966,985 sont d'origine française. D'où viennent les 101,865 autres?

Afin de rendre plus intéressant le tableau, je donne aussi, pour chaque groupe ethnique, le nombre de ceux qui ont déclaré l'anglais comme leur langue maternelle; il nous permettra de faire d'utiles comparaisons et de mesurer la puissance assimilatrice des deux groupes anglais et français.

TABLEAU 16

PUISSANCE ASSIMILATRICE DES DEUX GROUPES ETHNIQUES

Origines	De langue française	De langue anglaise
Britannique.....	61,291	6,624,695
Française.....	3,966,985	342,678
Italienne.....	8,176	52,328
Allemande.....	3,498	361,387
Indienne et esquimaude.....	2,485	25,543
Polonaise.....	1,218	63,202
Scandinave.....	956	177,638
Ukrainienne.....	803	73,711
Juive.....	755	77,675
Néerlandaise.....	694	151,044
Russe.....	536	30,799
Tchèque et slovaque.....	249	17,986
Finlandaise.....	183	10,795
Autrichienne.....	163	16,281
Hongroise.....	147	16,615
Chinoise.....	126	4,186
Japonaise.....	10	4,155

Ce tableau nous fournit de multiples renseignements. Il nous indique tout d'abord l'origine ethnique des personnes qui ont adopté le français comme langue maternelle: ce sont, le groupe français mis à part, les groupes britannique, italien, allemand, indien et polonais, le reste comptant pour peu. Il nous montre aussi qu'entre l'anglais et le français, tous les groupes ont donné leur préférence au premier. Alors que, par exemple, le français assimilait 3,498 Allemands, l'anglais en assimilait 361,387, soit 100 fois plus. Cette proportion est encore plus forte si on considère les assimilés d'origine scandinave: 956 contre 177,638 (près de 200 fois plus), ou ceux d'origine néerlandaise: 694 contre 151,044 (au delà de 200 fois plus).

Une dernière remarque: si le groupe français peut se vanter d'avoir assimilé 61,291 Britanniques, il lui faut déplorer la perte de 342,678 des siens; en définitive, l'échange se solda par un déficit de 281,387 pour le groupe français.

Tels sont les renseignements généraux, s'appliquant à tout le Canada, que nous fournit le recensement de 1951, au sujet des langues parlées par les Canadiens. Une enquête plus détaillée nous montrera bientôt quelle est la situation dans chaque province.

AU SERVICE  
des MISSIONS

*Mlle Éraly, chargée des relations extérieures de la Société des Auxiliaires féminines internationales catholiques, nous présente cet organisme missionnaire.*

## L'Église en marche

Aline ÉRALY

AUCUN CATHOLIQUE digne de ce nom ne peut se désintéresser de l'extension du règne du Christ. C'est le mot d'ordre des souverains pontifes. Si les derniers papes se sont préoccupés des questions missionnaires, s'ils ont donné aux missions une orientation nouvelle, c'est que le problème missionnaire à l'heure actuelle se présente sous des aspects nouveaux, avec une acuité spéciale et réclame des dévouements originaux.

En ce siècle où les structures économiques et sociales ont été bouleversées, où le matérialisme essaye de corrompre toute chose, des jeunes filles l'ont compris: prêtes au don total, elles ont offert leur vie avec confiance pour s'engager dans la grande aventure missionnaire de l'expansion et de l'enracinement de l'Église de Jésus-Christ en pays non chrétiens.

Plusieurs mouvements de laïques ont pris essor presque en même temps en différents pays. L'un d'eux, la Société des Auxiliaires féminines internationales catholiques, a ouvert un de ses centres à Montréal (5643, av. Phillips; tél.: RE. 8-7819). Née sous l'initiative du Père Lebbe, promoteur de l'épiscopat chinois, la Société fut fondée en Belgique en 1937. Son but est le service total et désintéressé des évêques nationaux dans n'importe quel pays de mission. Elle forme des jeunes filles qui sont décidées à se consacrer, en groupe et sans aucun avantage matériel, à cette forme d'apostolat missionnaire.

En pays non chrétiens, partout où l'Église a besoin d'une aide extérieure, non seulement dans le domaine religieux, mais souvent aussi dans les domaines social, médical et éducatif, le concours de laïques apparaît indispensable. Il s'agit

de susciter une élite féminine catholique, de l'aider à intégrer dans la foi chrétienne les valeurs caractéristiques de telle civilisation païenne, et ainsi de contribuer à établir, avec une Église nationale, une civilisation à la fois chrétienne et chinoise, indienne, arabe, japonaise...

Les auxiliaires consacrent leur vie à cette œuvre de l'Église progressant vers sa réalisation complète. En collaboration étroite avec leur évêque, elles portent leurs efforts sur la formation d'une élite féminine, à qui elles confieront le plus vite possible le soin de répandre parmi la population autochtone le message du Christ et de former la base stable d'une nouvelle communauté chrétienne. Laïques, elles peuvent pénétrer au cœur même des milieux où s'exerce leur apostolat. Par une adaptation profonde à leur nouvelle patrie, dont elles partagent les aspirations et les conditions de vie, elles se font Congolaises au Congo, Arabes en Arabie, Indiennes dans l'Inde...

Les équipes qui partent en mission sont internationales de fait: témoignage vivant de la catholicité de l'Église contre la conception fautive d'un christianisme lié à une civilisation ou à une couleur du visage. Dix-sept équipes d'auxiliaires travaillent actuellement dans cet esprit à travers le monde: en Afrique, au Proche-Orient, en Extrême-Orient et dans les « carrefours », foyers internationaux qui accueillent les jeunes filles de tout pays. Elles ont d'abord reçu, dans les maisons de formation, la solide préparation spirituelle, missionnaire et professionnelle dont elles ont besoin pour coopérer efficacement à la christianisation des vraies valeurs humaines du paganisme et hâter le grand retour de tous les hommes à leur Maître et Sauveur.

Des pays les plus divers, parviennent à la Société des appels pressants. Évêques et vicaires apostoliques demandent avec instance qu'on leur envoie des équipes d'auxiliaires. Quand pourrions-nous répondre comme il faut aux besoins urgents de l'Église en marche ?

## Solesmes et le chant grégorien

Jean-Paul LABELLE, S. J.

L'ABBAYE DE SOLESMES, monastère bénédictin de France, s'est identifiée avec la cause du chant grégorien. Déjà, il y a plus d'un siècle, Dom Guéranger avait entrepris un travail d'envergure, en publiant *l'Année liturgique*, l'un des plus riches commentaires historiques et spirituels sur la liturgie. Puis, Dom Pothier s'était appliqué aux recherches de paléographie musicale, que couronna *la Paléographie musicale*, revue dirigée par Dom Mocquereau. Avec ce dernier, le chant grégorien retrouve vraiment sa splendeur des anciens jours: en 1904, Pie X confie à Solesmes le soin de préparer l'édition vaticane, celle qui fait loi aujourd'hui dans l'Église latine. Dom Mocquereau était un musicien authentique: violoncelliste avant son entrée dans les ordres, chercheur intelligent, tenace et consciencieux. Son chef-d'œuvre, *le Nombre musical*, inspirera longtemps ceux qui veulent mieux connaître les secrets du chant grégorien.

Le successeur de Dom Mocquereau, Dom Gajard, mettant en pratique les principes si lumineusement commentés par son maître, dirigea, il y a une vingtaine d'années, des enregistrements sonores qui nous transportèrent d'admiration. Le souffle de la prière, le fondu des voix, la simplicité de l'interprétation et son aisance, tout révélait une perfection qui comblait nos plus profonds désirs. Or, voici qu'une nouvelle série de cinq disques long-fil paraît, grâce aux techniciens de *London* (LL. 547-551). Un véritable trésor pour les apôtres de la liturgie, pour les éducateurs, pour les maîtres de chapelle, les musiciens et ceux qui aiment sincèrement la prière chantée.

Le P. Labelle nous revient avec sa chronique musicale, qu'il continuera régulièrement.

Ce qui frappe avant tout dans cette somme de l'art grégorien, c'est le souci pédagogique évident qui a inspiré le choix des pièces. Le répertoire commence par le *Kyrie*: un *Asperges me* abrégé, qu'on devrait populariser dans les paroisses et les collèges; la messe *Orbis factor* du dimanche, au complet; le *Sanctus* et l'*Agnus XVIII*, des fêtes de l'avent et du carême; le *Kyrie* et le *Gloria IX*, de la messe de la sainte Vierge *cum jubilo*; le *Credo I*. Puis viennent des antiennes: *Lux de luce* et *Ab Oriente*, suivies de répons admirablement choisis: ton ordinaire, ton de Pâques, ton de l'avent, ton de la passion et ton simple. Les psalmodies sont également inspirantes: antiennes *Ave Maria*, *Laeva ejus*, *Ecce ancilla Domini*, *Diffusa est*, *Hodie Christus natus est*, *Salve Regina* solennel.

La série suivante comprend des introïts (*Jubilare Deo*, *Judica me Deus*, *Quasimodo*, etc...); des graduels (*Audi filia*, *Omnes de Saba*, *Laetatus sum*, *Timete Dominum*); une séquence: *Victimae paschali laudes*; des alléluias, des traits, des offertoires (*Super flumina*, *Tollite portas*, *Justorum animae*, etc...); des communions (*Illumina*, *Manducaverunt*, *Jerusalem*, *Pusillanimes*, etc...); des répons (*Collegerunt*, *Animam meam*, *O vos omnes*, etc...); des hymnes (*Veni Creator*, *Ave Maris Sella*, *Vexilla Regis*, etc...).

La brièveté de cette chronique me force d'omettre plusieurs pièces importantes. Surtout, je ne pourrai pas souligner autant que je l'aurais voulu de quelle manière Dom Gajard agence le choix de ces diverses pièces pour permettre de couvrir tout le champ de l'interprétation grégorienne. On voit qu'il n'a pas tellement cherché des «oiseaux rares»; il a plutôt voulu livrer une somme du chant grégorien, un instrument de travail pour les maîtres de chapelle, une révélation à l'âme éprise de contemplation et de prière intérieure. Cette réussite nous rend optimistes pour un renouveau du chant grégorien au Canada. Que les jeunes profitent de cette manne providentielle qui leur est donnée: c'est mon souhait le plus pressant.

## HORIZON INTERNATIONAL

**COMMERCE ROUGE** *LE COMMERCE avec le monde rouge intéresse directement les hommes d'affaires; à eux d'étudier et de résoudre les problèmes qu'il soulève.* Gardiens du bien commun, les gouvernements veillent à ce que les intérêts de la chose publique ne soient pas sacrifiés au bien particulier des commerçants. Les gouvernements rouges envahissent tous les aspects de la vie humaine. Quiconque se sent menacé a le droit, peut-être le devoir, d'examiner qui sera affecté par le commerce avec le monde soviétique.

**Cadre historique.** Les complications présentes ont été surtout causées par la guerre de Corée. Après le 16 janvier 1920, quand le Conseil économique interallié leva le blocus contre l'Union soviétique, tous les pays se mirent à commercer avec elle. Non sans remords, car le blé soviétique, arraché aux paysans affamés, pesait sur l'estomac; les sardines soviétiques auraient dû être envoyées aux forçats de Sibérie. On étouffait cette inquiétude, et on faisait des affaires. C'était dans la tradition libérale: l'argent n'a pas d'odeur.

Avant que les derniers soldats nationalistes eussent laissé la Chine, au début de 1950, l'Inde, Ceylan, le Pakistan et la Birmanie reconnurent de jure le nouveau gouvernement rouge. L'Angleterre les suivit le 6 janvier 1950 et fut reçue fraîchement. Elle songeait moins à protéger ses missionnaires que ses intérêts matériels. D'août 1948 à août 1949, le commerce de Hong-Kong avec la Chine avait triplé. Disciplinée, militarisée, la Chine rouge était un client autrement intéressant qu'un pays désorganisé par la guerre civile. Les États-Unis restèrent fidèles à Tsiang Kai-she, et les armateurs américains ne furent pas protégés par leur gouvernement. Aussi, l'Angleterre accapara, dans une large mesure, le commerce chinois; on en était là quand, la nuit du 25 juin 1950, la guerre éclata en Corée.

L'Angleterre collabora avec les États-Unis pour résister à l'agression, mais continua à commercer avec la Chine rouge. Elle avait une raison majeure pour écarter la Chine de cette guerre, car son commerce avec elle croissait à toute allure. D'où l'hostilité britannique contre le général Mac-Arthur, accusé de provoquer la Chine. Une fois la Chine

rouge en guerre contre les Nations Unies, l'Angleterre se trouva tirailée par deux intérêts opposés.

Elle ne pouvait se mettre les États-Unis à dos; l'utilité de leur alliance a été démontrée au cours des deux dernières guerres; elle ne pouvait pas renoncer au commerce avec le monde rouge, sans lequel elle ne croit pas pouvoir vivre. Pas besoin d'aller plus loin pour expliquer les chicanes entre l'Angleterre et les États-Unis, dont tant de journalistes se sont récemment occupés. Incapable de renoncer à l'alliance américaine ou à son commerce, l'Angleterre jeta du lest d'un bord et de l'autre et louvoya comme elle put.

On trouvera dans le Rapport du comité McCarthy sur la « surveillance du commerce avec le bloc soviétique » des détails intéressants à ce sujet (*U. S. Government printing office*, 1953, 155 pages). Il y a une liste de 194 bateaux, dont 96 britanniques, avec le nombre de voyages qu'ils firent pendant l'année 1952 (pp. 154-155). Treize navires du Panama firent aussi ce commerce en 1952, quoique le gouvernement de Panama ait interdit le commerce avec la Chine rouge dès août 1951. Onze de ces bateaux étaient propriété de firmes anglaises de Hong-Kong; trois appartenaient à Wheelock Marden Co.; quatre à Wallem and Co., de la même ville; quatre autres étaient la propriété d'autres compagnies de Hong-Kong non identifiées davantage. Tous ces bateaux de Panama, sauf un qui fut détruit, devinrent éventuellement propriété de la Chine rouge. Avaient-ils été vendus ?

A mesure que la guerre de Corée s'étendit, le commerce se développa. L'Union soviétique préférait que la Corée du Nord et la Chine rouge usage des matériaux en provenance des nations occidentales. D'après le *Sunday Express* de Londres (19 avril 1953), les exportations britanniques en Chine furent de 74,000 livres sterling en janvier 1951, et de 1,200,000 en janvier 1952; de 42,000 livres en février 1951, et de 835,000 en février 1952. En 1952 et 1953, les États-Unis obtinrent que la plupart des bateaux grecs et danois se retirent de ce commerce. L'Angleterre demeurerait presque seule.

Le commerce du caoutchouc se faisait un peu moins directement. En 1952, Ceylan expédia 30,000 tonnes de caoutchouc en Chine rouge par bateaux « polonais ». Il est vrai que près de la moitié (41%) de cette marchandise avait été produite par des compagnies britanniques de Ceylan. On recevait du riz en échange. (Les chiffres donnés par la *Pravda* du 7 août 1953 sont un peu différents. En décembre 1952, Ceylan s'engagea à livrer à la Chine rouge 50,000 tonnes de caoutchouc, en échange de 270 millions de tonnes de riz. Environ la moitié des plantations de caoutchouc, à Ceylan, sont propriété d'étrangers, surtout anglais.) Une mésaventure arriva à la Malaisie. Elle envoya au bloc rouge pour 28 millions de dollars malaisiens de la même denrée (du caoutchouc, pas du riz!) et reçut en échange pour 27,000 dollars malaisiens de marchandises, dont dix-huit mille de caviar! De toute façon, le bloc soviétique augmenta ses importations de caoutchouc de 148,375 tonnes (1951) à 194,250 tonnes (1952). On trouvera d'autres détails dans la brochure citée.

Ce commerce était indispensable à la Chine et à la Corée, qui manquaient de cales. Environ 75% des bateaux qui touchaient aux ports chinois arboraient un drapeau occidental; 25% seulement étaient des bateaux communistes. Il y eut pire: d'après les renseignements du *Naval Intelligence Service* des États-Unis, deux compagnies de navigation de Hong-Kong furent engagées pour transporter les soldats rouges, ce qui fit dire à McCarthy:

Il paraît tout simplement incroyable, inouï dans l'histoire du monde, je pense, qu'une nation laisse des bateaux appartenant à ses sujets transporter des troupes qui doivent tuer ses propres soldats. Pour moi, du moins, je n'ai jamais rencontré chose pareille dans l'histoire du monde jusqu'ici.

J'ajoute qu'il est tout aussi impossible de comprendre que notre *Mutual Security Administration* engage cette même compagnie pour transporter des cargaisons américaines, tout en sachant que cette même compagnie avait d'autres bateaux occupés à transporter des troupes communistes. Il n'y a pas moyen d'expliquer cela (p. 132).

De telles paroles laissent des blessures qui ne se cicatrisent pas. A quoi bon se voiler la face? Dans toutes les guerres récentes, depuis que la morale a été écartée de la politique, il y a eu d'obscurs épisodes, et il serait injuste de lapider la seule Angleterre. Le gouvernement américain fut embarrassé plus d'une fois lui aussi; cela perça dans la déposition du gouverneur Stassen devant le même comité: le commerce britannique était assurément insupportable, mais si les révélations de McCarthy allaient jeter la Grande-Bretagne dans les bras de l'adversaire... Nécessité n'a point de loi. De toute façon, de peine et de misère, on arriva à la fin de la guerre de Corée; mais, dans les derniers mois, Britanniques et Américains échangeaient des propos bien déplaisants. Malgré la pression américaine, le commerce britannique avec la Chine rouge était non seulement demeuré intact, il était devenu presque un monopole.

On finit par comprendre à Moscou que le bloc soviétique s'était lancé dans l'aventure de Corée avec une préparation insuffisante. Une période plus ou moins longue d'activité commerciale, par contre, augmenterait beaucoup le potentiel de guerre du monde rouge et opposerait facilement les intérêts des autres pays occidentaux à ceux des États-Unis. En décembre 1951, en pleine guerre de Corée, l'Union soviétique convoqua la conférence économique de Moscou: 471 hommes d'affaires (dont 26 fonctionnaires soviétiques), économistes, journalistes, organisateurs syndicaux, etc., profitèrent de l'aubaine et écoutèrent, avec d'alléchantes propositions, les *slogans* qu'on entend répéter aujourd'hui de tous les côtés.

**Commerce ou stratégie ?** Commençons par les *slogans*, car les soviets, toujours engagés dans leur « lutte finale », n'interrompent jamais leur propagande. Elle a pour objectif d'isoler les États-Unis et d'attirer les autres pays occidentaux dans l'orbite soviétique. On proclama donc que rien au monde ne pouvait assurer la paix autant que les rapports commerciaux entre les nations. Cela fut répété par presque tous ceux qui prirent la parole; mais lord John Boyd-Orr trouva une des formules les plus attrayantes. Il voulait faire éclater le rideau de fer au moyen de wagons de marchandises amenant de l'Est à l'Ouest les surplus de l'Est dont l'Ouest avait besoin, et de l'Ouest à l'Est les surplus qui feraient l'affaire de l'Est (*International Economic Conference in Moscow*, Moscou, 1952, p. 85). M. Louis Saillant fit une comparaison entre le coût des chars d'assaut et celui des logements pour familles ouvrières; mais cette note, à Moscou, était une maladresse. Si les soviets exportaient moins de bois, ils pourraient mieux loger leur monde; ils ont besoin d'exporter du bois s'ils veulent acheter du caoutchouc pour leurs avions. En U. R. S. S. encore plus qu'ailleurs, la course aux armements réduit le peuple à la misère.

On ne l'a pas dit trop brutalement, mais on laissa entendre que l'impérialisme américain empêchait les nations de l'Ouest de commercer librement avec le monde soviétique. Ce manque de liberté et d'indépendance économique est une des causes principales de la misère, dans certains pays moins développés. M. Vickery, des États-Unis, rappela

qu'on pouvait se rencontrer sur le terrain des affaires, même quand on avait une idéologie opposée. Voilà pour la propagande!

Quant aux échanges eux-mêmes, on remarqua que les pays du bloc rouge (à l'exception de la Tchécoslovaquie, plus industrialisée) offraient des marchandises de consommation immédiate: grain, bois, charbon, certains minéraux, harengs, peaux, produits alimentaires, textile. Aujourd'hui, l'Union soviétique peut jeter sur le marché d'énormes quantités d'or. En revanche, le monde soviétique réclame surtout des machines, des grues, des cales, tout ce qui peut augmenter le potentiel industriel du pays. Or, cela peut aisément se transformer en outillage militaire. Durant le premier plan quinquennal, le commerce soviétique jeta sur les marchés d'Occident une quantité considérable de charbon, de grain, de bois, de conserves. En revanche, les ingénieurs et firmes d'Occident créèrent alors l'industrie soviétique.

En remplissant avec succès les plans quinquennaux staliniens, l'Union soviétique est devenue un État industriel puissant, économiquement indépendant, à même de fournir à son économie et à sa défense tout le matériel technique nécessaire. Quant à sa technique de production et au rythme de son développement industriel, l'Union soviétique a rejoint les pays capitalistes les plus développés. En production industrielle, l'Union soviétique occupe la première place en Europe et la deuxième dans le monde. La puissante industrie soviétique a été la base matérielle technique des victoires de l'Union soviétique sur le fascisme allemand et l'impérialisme japonais.

C'est ainsi que s'exprima M. N. Rovinsky dans son ouvrage sur *le Budget d'État en U. R. S. S.* (Moscou, 1951). Ce livre, publié en russe à 10,000 exemplaires, est le manuel pour les Instituts d'Études financières et économiques d'U. R. S. S.

Les philosophes soviétiques parlent encore plus clair que les économistes. Dans le manuel de *Matérialisme historique* publié en 1950, à 100,000 exemplaires, par l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S., et qui est en usage dans les établissements d'enseignement supérieur, nous lisons:

Le camarade Staline enseigne qu'aujourd'hui c'est la période de la guerre mécanisée, que « la guerre contemporaine est une guerre de moteurs. Celui-là gagnera la guerre, qui aura la supériorité écrasante dans la production des moteurs ». Cette idée du camarade Staline sur la période de la guerre mécanisée est la base du développement de la puissance militaire et de la technique militaire en Union soviétique. La politique stalinienne de l'industrialisation socialiste a assuré le développement de tous les types d'armement nécessaires pour obtenir la victoire dans la guerre contemporaine: aviation, chars d'assaut, canons motorisés (pp. 484-485).

On savait depuis toujours que les plans quinquennaux firent prospérer l'industrie lourde, qui est une industrie de production, au détriment de l'industrie légère, qui fabrique surtout des objets de consommation immédiate. En échangeant leur riz, leurs fèves soya, leurs œufs pour du caoutchouc et des cales, les Chinois de Mao Tse-tong démontrèrent qu'ils partageaient les idées de leurs aînés soviétiques sur le commerce international. Il s'agit, en échange de produits de consommation immédiate, d'équiper le bloc soviétique en vue des éventualités de demain. C'est, répété d'une autre manière, le cri perpétuel des dictateurs autarchiques: Pas de beurre, des canons!

Ce commerce créera nécessairement de graves dissensions dans le camp adverse. Ou bien ce sera la ruée vers le monde rouge; alors les communistes n'auront qu'à appliquer les lois

de la concurrence, à favoriser tel client plutôt que tel autre. On a vu avec quelle désinvolture, en 1939, l'Union soviétique laissa tomber l'Angleterre et la France pour Ribbentrop. Ou l'Occident se partagera en pays qui commercent avec l'Union soviétique et en pays qui refusent de le faire, et il y aura chicane entre les deux camps.

Il serait bon de prévoir des crises qui peuvent devenir vilaines. Durant le premier plan quinquennal, l'Union soviétique dut vendre des quantités considérables de bois, de charbon, de blé, etc. Elle acquit ainsi les dollars nécessaires pour payer les ingénieurs et l'outillage américains. On se plaignit alors du *dumping* soviétique, qui rendait le charbon du Don moins cher à Québec que le charbon américain ou canadien durant l'été de 1930, et le bois d'Arkhangelsk moins cher sur la côte du Pacifique que celui qu'on coupait sur les lieux. Peu après ce *dumping*, pourtant inévitable, éclata la grande crise. Si le commerce avec le monde rouge augmente, il faudrait prévoir ce qui arrivera au commerce canadien au cas où l'Union soviétique et ses alliés jetteraient sur le marché international des quantités appréciables de bois de pulpe, de grain, de bacon, de textile et d'or. Avec leurs salaires syndicaux, les ouvriers canadiens ne pourront pas faire la concurrence aux paysans kolkhosés, aux forçats de l'U. R. S. S.

Si le commerce fleurit, les missions commerciales soviétique, polonaise, hongroise, chinoise, etc., se multiplieront dans nos pays. Quand M. Vladislav Prazak était fonctionnaire du gouvernement tchécoslovaque, il prit connaissance des documents préparés par le service d'intelligence soviétique, où il y avait des instructions quant à la manière de greffer l'espionnage sur ces missions commerciales (voir *The Ensign*, 27 février 1954). La chose paraît évidente à qui veut réfléchir. Ces missions commerciales échapperont à toute surveillance; elles seront même encouragées par les États qui voudront soigner leurs relations commerciales avec l'U. R. S. S. et évincer des concurrents. Les communistes locaux auront toutes les facilités imaginables pour y ourdir leurs intrigues, sous le prétexte sacro-saint de préparer des échanges commerciaux. Il deviendra à peu près impossible de bloquer la propagande communiste; car si on veut encourager le commerce, comment pourra-t-on empêcher la réclame? L'anticommunisme, gênant pour les affaires, sera voué à la réprobation universelle. Ce sera la répétition de ce qui arriva entre 1928 et 1932, sauf que cette fois le communisme international profitera de l'expérience passée, tandis que ceux qui se laisseront aveugler par les avantages commerciaux, qu'une habile propagande fera toujours espérer meilleurs, fermeront les yeux sur bien des choses... Puis, si le chômage s'aggrave, on sera tout étonné de voir le communisme envahir les milieux ouvriers. On joue avec le feu.

**Coopération au crime.** On a vu que les pays du bloc soviétique exportaient surtout des produits de consommation immédiate. Le blé vendu par l'U. R. S. S. en 1922-1923 était littéralement ôté de la bouche de gens qui mouraient de faim. En ce temps-là, la générosité américaine ravitaillait l'Union soviétique; une mission pontificale distribuait chaque jour des quantités considérables de blé. Plus tard, en 1930-1931, le gouvernement soviétique confisqua les récoltes, les semences et le bétail des paysans ukrainiens. Trois millions d'entre eux périrent alors. On eut de quoi payer les ingénieurs et les firmes des États-Unis et d'ailleurs qui bâtissaient le « socialisme » en U. R. S. S. Qui fut coupable de cet assassinat collectif, décrit en termes inoubliables par Kravtchenko? Qui en a profité? Si on voulait payer les dettes du commerce étranger, il fallait bien se procurer des dollars.

Pour cela, l'Union soviétique vendait ce qu'elle pouvait vendre, le sang de ses citoyens!

En septembre 1953, le gouvernement soviétique prit une série de mesures pour enrayer une situation devenue périlleuse pour les campagnes. Qu'était-il arrivé? N'avait-on pas trop exporté de produits agricoles pour acheter le caoutchouc, les cales, les autres machines dont l'Union soviétique avait besoin durant la guerre de Corée, pour s'outiller elle-même en vue de contingences futures, pour payer des voyages à des observateurs occidentaux qui devaient, plus tard, faire une propagande que les dirigeants soviétiques estimaient plus importante que la vie de leurs propres paysans?

Il existe une littérature considérable sur les camps de concentration en U. R. S. S. En 1947, Dallin et Nicolaevsky publièrent une étude qui résume tout ce qui parut d'intéressant avant cette date. D'autres récits ont paru depuis lors. Le bois d'Arkhangelsk, jeté sur les marchés du monde en 1930, était presque totalement coupé par des forçats. Nous avons, parmi eux, à peu près tout ce qui restait de clergé catholique en Russie. Ils travaillaient dans des conditions inouïes de barbarie. Ils étaient très mal nourris, et s'ils n'avaient pas fini leur tâche le soir, on les gardait la nuit pour travailler encore. Environ 70% des forçats mouraient alors chaque année. Si le commerce s'amplifie, si les soviets doivent produire à bon marché, il faudra bien qu'ils trouvent des travailleurs à bon marché. Qui sera responsable de ces horreurs? Les seuls soviets? Ceux qui profiteront du travail des forçats ne partageront-ils pas le crime?

L'Union soviétique jette beaucoup d'or, aujourd'hui, sur le marché international. On sait où et dans quelles circonstances cet or est produit. Il vient des camps de la Kolyma et de l'Indigirka, à l'extrémité nord-est de la Sibérie. Ce sont les camps les plus affreux de tout le système bolchévique. On en trouvera une description dans l'ouvrage d'Elinor Lipper, *Eleven Years in Soviet Prison Camps*. L'auteur traîne sa misère à travers toute l'Union soviétique de 1937 à 1948, mais elle resta la plus grande partie du temps dans les camps de la Kolyma. Si l'on veut s'enrichir avec le travail des forçats, il convient de savoir combien de sang et d'horreurs entrent dans la confection de ces misérables dollars.

Que faire alors? Boycotter tout commerce? La chose n'est sans doute guère possible. On voudrait suggérer aux nations occidentales de se mettre d'accord sur une attitude commune qui ait pour objet le bien commun de ce qui reste de notre civilisation. L'« égoïsme sacré » de nations individuelles, aujourd'hui, fait le jeu des seuls soviets. Comme point de départ, ne pourrait-on pas étudier le rapport déposé par la commission Randall des États-Unis, le 23 janvier? Chaque pays pourrait exposer ce qu'il y a d'acceptable ou non dans ce rapport; avec un peu de largeur d'esprit et la conscience qu'il s'agit de prévoir les échéances de demain, ne pourrait-on pas dégager quelques grandes lignes sur lesquelles tous ceux qui veulent sauver l'Occident pourraient bâtir les plans d'une action commune?

Joseph-H. LEDIT.

13 mars 1954.

## LES LIVRES

### RELIGION

J. FEDER, S. J.: *Missel quotidien des fidèles*. — Tours (Paris), Maison Mame, 1953, 1809 pp., 17,5 cm. Prix: 1500 francs.

MERVEILLEUX, ce missel. Préparé par le P. Feder, qui a profité de collaborations nombreuses et compétentes, il offre aux laïcs: une brève et solide introduction liturgique (17 pages), suivie d'une « histoire religieuse de l'humanité » (7 pages) et d'un « vocabulaire biblique » (7 pages). Après quoi, le missel proprement dit: les messes de tout le cycle liturgique, temporal et sanctoral au complet, les messes votives, les oraisons diverses et la liturgie des défunts (1,580 pages, et presque toujours le texte latin accompagne le français). Viennent ensuite les prières relatives aux sacrements, surtout en français (65 pages), et un « eucologe », ou recueil de prières chrétiennes, de beaux textes eucharistiques, ainsi qu'un *kyriele* (136 pages). Non moins précieux les index: textes bibliques cités, fêtes, psaumes, cantiques, chants et prières (23 pages). Tout y mérite grands éloges: la pertinence et la brièveté des explications liturgiques, historiques ou spirituelles (une petite erreur: l'encyclique *Mediator Dei* est de Pie XII, non de Pie XI), la propreté, l'élégance et la commodité de la typographie; pour certaines prières en français, on a même dégagé, en caractères différents, les syllabes qui doivent recevoir l'accent dans la récitation par chœurs alternants; on nous assure que « des lectures publiques dans les paroisses, collèges... ont permis d'ajuster exactement l'expression écrite » à la récitation chorale. On peut se procurer ce missel aux Éditions Bellarmin.

Marie-Joseph d'ANJOU.

Christus. Cahiers spirituels. I: *Le Christ Notre Seigneur*. — Paris, 15, rue Monsieur, 1954, 128 pp., 21,5 cm. Prix de l'abonnement: \$3.25.

AUPRÈS des grandes rubriques de notre vie intellectuelle: le sport, les crimes et les accidents, il y a peut-être une petite place à faire à la spiritualité. Accueillez donc *Christus*, cahier trimestriel publié à Paris sous le toit des *Études*. Tous les articles du premier numéro sont signés par des Pères jésuites; ils ont pour titres: « Jésus-Christ vie de l'Église naissante »,

« Le Christ dans l'expérience spirituelle de saint Ignace », « La vision de saint Ignace à la chapelle de La Storta », « On amenait à Jésus des enfants », « Connaître le Christ », « Le Règne du Christ » (texte ancien), « Présence actuelle du Christ » et « Le désert ou la cité? » Ces deux dernières chroniques, fort captivantes, sur l'actualité catholique française, nous font grâce, Dieu merci, de la séculaire annonce du « nouveau catholique » en France. Cahier christocentrique, on le voit. D'autres suivront, tantôt unifiés autour d'un thème, tantôt plus librement conçus, et traiteront de spiritualité, sans négliger la théologie, l'Écriture, la liturgie, la pastorale. On a beau être jésuite et habitué, on admire encore la vertu quasi sacramentelle qui touche les âmes adonnées aux *Exercices spirituels* de saint Ignace (les préférés de l'Église). C'est surtout à leur source que puiseront les collaborateurs de *Christus*. Comment ne pas inviter nos lecteurs à lire régulièrement ces cahiers? Ils peuvent s'y abonner en s'adressant aux Éditions Bellarmin.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

R. P. LHOUMEAU, C. M.: *La Vie spirituelle à l'école de saint Louis-Marie Grignon de Montfort*. — Bruges, Beyaert, 1954, 459 pp., 19 cm.

LES ÂMES désireuses de s'abreuver aux sources de l'authentique dévotion mariale, surtout en cette année consacrée à l'Immaculée, sauront gré aux Pères de la Compagnie de Marie d'avoir préparé cette nouvelle édition, « revue et complétée », d'un solide ouvrage sur la doctrine de Grignon de Montfort. Au long de son travail, où il présente les grandes lignes de la pensée du saint fondateur (Jésus-Christ vivant en nous, l'union à Jésus par Marie, les pratiques et l'ascétique de la parfaite dévotion à Marie, la vie d'union à Marie), l'A. soutient que la spiritualité montfortaine, apparemment d'allégeance béruillienne, accuse assez de traits originaux, sinon par sa fin (Jésus vivant en nous), du moins par ses moyens, ses procédés et ses effets (centrés sur l'union à Marie), pour former une « école » distincte. Peut-être.

Charles FRÉDÉRIC.

Maison Bellarmin.

François CHARMOT, S. J.: *La Société du Sacré-Cœur de Jésus*. — Lyon, Lescuyer, 1953, 68 pp., 23.5 cm.

AUX 68 pages de texte, on a ajouté autant d'héliogravures hors-texte; l'ensemble forme un volume d'une rare beauté. Laissant de côté l'histoire proprement dite de la célèbre société, — elle a été écrite si souvent, — l'A. s'applique tout d'abord à étudier l'esprit de la sainte fondatrice. Puis, il cherche les mobiles secrets qui expliquent la prodigieuse activité des humbles religieuses du Sacré-Cœur. Il les a dirigées durant de longues années et les connaît mieux que personne. En même temps que les images nous font visiter les couvents que la société a établis dans les cinq parties du monde, le P. Charmot explore la vie spirituelle des religieuses, les richesses surnaturelles qui jaillirent du cœur de la mère dans celui des filles. C'est un très beau volume, qui fera aimer davantage la Société du Sacré-Cœur, la beauté de son apostolat et l'humilité de ses remarquables éducatrices.

Joseph-H. LEDIT.

Georges GUITTON, S. J.: *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV. Activités. Luttés. Suppression. 1640-1768*. — Lyon, Procure (42, Montée Saint-Barthélemy), 1953, 307 pages polycopiées, 27 cm.

ON CONNAÎT l'A., ancien prédicateur du carême à Notre-Dame de Montréal et biographe éminent. L'histoire qu'il trace ici de l'apostolat des Jésuites à Lyon révèle une érudition immense. On y apprend que l'enseignement donné par les Pères à Lyon insistait plus qu'ailleurs sur les sciences exactes, à cause de l'esprit plus pratique que spéculatif des Lyonnais; que les congrégations mariales avaient à Lyon une vogue et une influence considérables (celle des portefaix, par les confessions et pénitences publiques que pratiquaient ses membres, édifiait particulièrement); qu'il y eut de grands hommes parmi les Jésuites qui se dépensèrent à Lyon: entre plusieurs autres, le P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV, le bienheureux Claude de la Colombe, directeur de sainte Marguerite-Marie, les deux célèbres apôtres du Sacré Cœur, les PP. de Gallifet et Croiset. L'A. semble faire la part exagérée à ce dernier: quel que soit le mérite de ses œuvres de combat, l'analyse qu'en offre l'A. et les larges extraits qu'il en cite nous renseignent plus sur les mœurs et sur la société lyonnaises que sur les Jésuites à Lyon. Ce qui ne manque d'ailleurs pas d'intérêt. De même, on se plaît à mieux connaître le geste de Louis XIV rappelant dans son royaume tous les Jésuites français de Rome et rêvant de nationaliser la Compagnie (1689-1691), ainsi que les circonstances de la suppression de l'ordre en France par le parlement « plus fort que Louis XV » (1762). L'ouvrage est bien écrit, même si parfois on a l'impression que l'A. cherche l'effet. Peut-être aussi attache-t-il trop d'importance à de menus événements que le recul du temps et la distance des lieux nous font apparaître comme insignifiants. Mais il se peut qu'on en juge différemment au pays de Calixte. Cela n'empêche pas le tableau de rester grand et digne de notre admiration.

Léon POULIOT.

Collège Sainte-Marie,  
Montréal.

William R. BONNIWELL, O. P.: *Une petite sainte de rien du tout. Marguerite de Metola*. Traduction d'E. Aimont. — Paris, Bonne Presse, 1953, 167 pp., 18.5 cm.

EN ITALIE, à la veille de la Renaissance. Au château de Metola, un seigneur attend anxieusement son premier enfant. C'est une fille, aveugle-née aux traits anormaux, bossue, boiteuse et, au surplus, naine. Humiliés, les parents cachent longtemps leur triste rejeton. Puis on l'enferme. Enfin, on l'abandonne dans une foule anonyme. Cette petite fille « de rien du tout » devait ravir les regards du Très-Haut, s'offrir en holocauste pour les péchés du monde et semer à pleines mains les miracles les plus étonnants. A ses funérailles, le peuple criera: « Enterrez-la dans l'église; c'est une sainte. » Cette histoire de sainte Marguerite de Metola a la saveur d'un beau conte du Moyen Age.

Jean-Paul DEMERS.

Maison Bellarmin.

M.-D. POINSENET: *Sous la motion de l'Esprit. Anne de Guigné (1911-1922)*. — Tournai (Paris), Casterman, 1953, 199 pp., 20 cm.

DIEU A DONNÉ aux petits gars un modèle taillé à leur mesure: Dominique Savio, un saint de quatorze ans, que le Pape canonisera en mai prochain. Puisse la jeune « servante de Dieu » Anne de Guigné, dont la béatification est postulée à Rome, recevoir bientôt elle aussi, les honneurs de l'autel, pour l'édification de toutes les petites filles du monde! Quatre mots d'ordre pleinement vécus résumant la brève existence de cette attachante petite Française: prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre. Un modèle de dix ans pour croisillons et croisées. Sa biographie est une mine que les éducateurs de la sainteté de nos enfants, prêtres, parents, institutrices, ne devraient pas manquer d'exploiter.

Jean-Paul DEMERS.

Maison Bellarmin.

Eugène NADEAU, O. M. I.: *Un Louis d'or*. — Montréal, Éditions oblates, 1952, 200 pp., 20 cm.

HISTOIRE édifiante que celle de ce « Louis d'or ». Il s'agit du grand apôtre des retraites fermées qu'a connu tout Québec, le chevalier Louis Émond, auquel son ami et protecteur, le R. P. Lelièvre, O. M. I., « fit rendre cent pour un ». Ce qu'un laïc peut faire, poussé par la grâce et soutenu par un prêtre zélé, ces pages le révèlent: œuvres admirables qui s'épanouissent, tel le Comité du Sacré-Cœur, tel surtout le mouvement des retraites fermées à la maison de Jésus-Ouvrier, où se sont opérés des miracles de grâce, en partie redevables au chevalier Émond. Une remarque de l'A. appelle ici une mise au point. En toute justice pour mon prédécesseur à la Villa Manrèse de Québec, on ne peut écrire qu'en 1921 « il n'y a plus de place pour l'ouvrier à la Villa Manrèse ». Admis jusque là sans distinction de profession, les retraitants furent invités à former des groupes homogènes, selon la méthode, plus efficace, déjà en usage ailleurs. Il en résulta une diminution du nombre des retraitants ouvriers, habitués à se présenter avec n'importe quel groupe; cela ne veut pas dire qu'il n'y avait plus de place pour eux à Manrèse.

Joseph-P. ARCHAMBAULT.

## SCIENCE ET PHILOSOPHIE CHRÉTIENNES

CENTRE CATHOLIQUE DES INTELLECTUELS FRANÇAIS: *Pensée scientifique et Foi chrétienne*. Coll. « Recherches et débats », nouv. série, n° 4. — Paris, Arthème Fayard, 1953, 256 pp., 19.5 cm.

VOICI quelques-uns des thèmes abordés dans ce recueil: le matérialisme, le déterminisme et le miracle, la vie spirituelle de l'homme de science chrétien, l'évolution et l'origine de la vie, la preuve de l'existence de Dieu. Un souci domine: définir les rapports entre science et foi. Tous les auteurs s'entendent sur le point suivant: nulle vérité scientifique ne s'oppose à la foi. Mais doit-on se contenter de si peu? En fait, on a ici deux questions distinctes. La science résout-elle tous les problèmes que l'homme se pose? Suffit-il de montrer que, chez le savant chrétien, « vérité scientifique et vérité de foi... ne se portent pas mutuellement dommage » (p. 76)? La réponse des auteurs à la première question souligne l'insuffisance de la science, son caractère « d'appel à une explication plus profonde » (p. 102), son ouverture sur la métaphysique et sur la foi. A la seconde question, le P. Russo répond (p. 76): « ... vérité scientifique et vérité de foi ont besoin l'une de l'autre; et leur opposition même peut être bienfaisante plus souvent qu'on ne le pense... » Mais M. Ricœur est d'avis que science et foi voyagent ici-bas sur deux plans quasi parallèles qui ne se rencontrent que dans l'au-delà, à l'infini; selon lui, la vérité de la révélation et de la théologie « ne peuvent plus être scellées que par le témoignage intérieur du Saint Esprit » (p. 83). Il y a là une forte teinte de fidéisme protestant inacceptable à un catholique.

Cet ouvrage s'adresse non seulement au théologien et à l'homme de science, mais aussi à « l'honnête homme » soucieux d'opérer une intégration de plus en plus parfaite de sa foi et de son savoir humain. Sauf un ou deux exposés, aucun n'exige des connaissances techniques spéciales de science ou de théologie. Une abondante bibliographie complète cet excellent ensemble,

où l'on ne voit pas bien ce que vient faire l'essai du P. Mennessier sur le roman de Béatrix Beck, *Léon Morin, prêtre*.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Pietro PRINI: *Gabriel Marcel et la Méthodologie de l'Invérifiable*. Collection « Textes et études philosophiques ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 130 pp., 19 cm.

RÉDIGÉ en un français laborieux, mal imprimé, bourré de citations de Gabriel Marcel et rempli d'allusions aux divers systèmes contemporains, cet ouvrage n'offre pas une présentation facile d'un auteur qui avoue n'être pas arrivé à une position qui le satisfasse complètement. D'autant plus que M. Prini écrivait avant la publication du *Mystère de l'être* (1951), « le premier exposé panoramique et on pourrait dire systématique » de la pensée de Gabriel Marcel. Ce qui n'empêche pas ce dernier de saluer avec émotion l'étude de M. Prini comme « une des plus pénétrantes » qui aient été consacrées à sa pensée. De cette pensée l'A. dégage trois thèmes dominants. Le premier proteste « contre la tendance d'un certain esprit de positivité de la pensée contemporaine à écarter des limites du réel toute métaphysique de l'intime et du transcendant ». Le second « identifie l'affirmation existentielle du monde avec le sentiment concret et singulier de *mon corps* ». Le troisième, « tentative de fonder une nouvelle ontologie », constitue « la doctrine du *mystère ontologique* qui fonde authentiquement l'existence dans l'engagement d'un *recours absolu* et, par là même, dans une participation à l'Être telle que certaines données fondamentales de l'expérience chrétienne, la *fidélité*, *l'espérance*, *l'amour*, qui la présupposent et la continuent, nous permettent de l'inférer *in concreto* ». La substantielle unité qui relie ces thèmes dominants est l'effort tenace pour « esquisser la structuration d'un savoir qui ne peut absolument pas se réduire aux catégories logico-mathématiques de la connaissance objective et qui, de plus, se présente en vrai procédé de l'intelligence et non, seulement, en attitude subjective »; ce que Prini appelle « fonder une *méthodologie de l'invérifiable* », le vérifiable étant le domaine indûment restreint du positivisme contemporain. En somme, Gabriel Marcel pose de nouveau « le problème d'une connaissance métaphysique ». Il indique pour le résoudre « quelques repères fondamentaux sur la voie d'une dialectique personnaliste ». Œuvre originale, dont l'austère étude de Prini révèle la profondeur, souligne les difficultés et prévoit les progrès.

Jean RACETTE.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

## ÉDUCATION

Pierre RICOUR: *Les Humanités gréco-latines. Idoles ou vrais dieux?* Collection « Humanitas ». — Montréal, Éditions Chantecler, 1953, 160 pp., 20 cm.

VOICI, en faveur des humanités gréco-latines, un plaidoyer rédigé par un professeur d'expérience, esprit vigoureux et pratique, enthousiaste et serein à la fois. L'éternelle querelle des Anciens et des Modernes s'envenime du fait que le mouvement de notre univers ressemble plus à un tourbillon qu'à un progrès sûr et mesuré. La technique, qui tend à s'identifier avec la science, menace la vie intérieure et les valeurs de l'esprit. On veut tout régler mécaniquement; il n'y a plus de place alors pour le gratuit, pour l'humain. Aussi les humanités gréco-latines, sans ostracisme envers les autres formes d'éducation, s'affirment plus nécessaires que jamais. Pour le montrer, l'A. aborde le point principal du débat, l'étude du grec et du latin. Le latin, qui est à l'origine du français, nous est indispensable si nous voulons maîtriser notre langue; le grec a pénétré la pensée et le génie français, la sensibilité et le climat gaulois. Le français, que ce soit dans sa langue ou son esprit, ne peut s'expliquer sans le secours de la pensée grecque et latine. La version, grecque et latine, est donc un instrument de culture française de premier choix; l'A. en explique le processus, merveilleusement apte à assouplir l'esprit, à lui donner le sens du réel, le respect de la pensée d'autrui, la faculté de s'exprimer nettement.

Nous sommes menacés par la barbarie technocratique. Devant cette invasion nouveau style, le plus solide rempart de l'homme est la culture, dont les humanités gréco-latines constituent le meilleur élément.

Jean-Paul LABELLE.

*Collège Jean-de-Brébeuf,*  
Montréal.

Thérèse GOUIN-DÉCARIE: *Le Développement psychologique de l'enfant*. — Montréal, Fides, 1953, 179 pp., 20 cm.

PEU DE PARENTS savent ce qu'est un enfant. Ils *doivent* pourtant le savoir: la moindre incompréhension de leur part a souvent des suites graves. Très tôt, leur compétence trouve à s'exercer: le psychisme du nouveau-né enregistre des impressions parfois indélébiles. Les mamans remercieront l'A. d'avoir insisté sur les caractéristiques et le sens de la première année (huit chapitres sur vingt); que les papas ne se tiennent pas à l'écart pendant ce temps, puisque la mère a besoin de l'appui du père pour offrir à l'enfant une tendresse équilibrée. Car l'enfant se passe moins facilement d'amour que de lait (la plupart des bébés qui meurent n'ont pas été aimés); et l'amour qu'il faut au bébé pour *grandir* et *s'élever*, c'est, à chaque étape, celui, amoureusement conjugué, des *deux* êtres qui lui ont donné le jour. Lisez l'ouvrage de Mme Décarie pour apprendre ce que peut ou ne peut pas faire, dire, comprendre l'enfant de trois, de six, de neuf, de douze mois, celui d'un an et demi et de deux ans, et ainsi jusqu'à dix ans. Relisez-le pour méditer sur les vertus que requiert l'éducation: attention toujours en éveil, accueil toujours sympathique, adaptation souple, réfléchie, désintéressée. Vous verrez comme l'A. vous guide habilement à travers un monde de responsabilités enrichissantes. Si vous êtes courageuse, ne redoutez pas trop les inconvénients de la grossesse; si vous êtes prudente, ne croyez ni trop facile ni trop rigoureusement nécessaire l'accouchement sans anesthésie, et tenez davantage à l'allaitement maternel. Pour votre enfant, ne vous inquiétez pas s'il n'a pas la précocité que l'A. attribue au bébé de neuf mois, d'un an et surtout de deux ans: mieux vaut hâter un conseil que de le donner trop tard. Ne reprochez pas à l'A. de glisser sur l'instruction sexuelle des jeunes: le texte que vous lisez reproduit des causeries lues à la radio, où il ne convenait pas d'aborder ce sujet. Félicitez plutôt Mme Décarie de vous avoir, en peu de pages qu'agrémentent une fine culture et un style à la fois agréable et précis, mis au courant d'une science sûre, tout en vous inspirant la confiance de pouvoir la pratiquer.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Henri GEORGES: *Sans tricher*. Coll. « Esprit ». — Paris, Éditions du Seuil, 1953, 157 pp., 17.5 cm.

ÉCRIRE pour l'information sexuelle des adolescents, comme l'annonce le sous-titre? Non. Qu'on *écrive* pour les parents et les éducateurs qui, eux, *parleront* aux enfants, aux adolescents, petit à petit, selon les besoins de l'heure, dans un climat de pur amour et de sénérité religieuse. Aux enfants, aux adolescents, il faut dire, oralement ou par écrit, de consulter leurs parents ou, à défaut de ceux-ci, leurs éducateurs. On comprendra donc que la brochure de M. Georges nous déplaît, puisqu'elle s'adresse directement aux garçons de quinze à dix-huit ans. Au surplus, elle commence par une description et des dessins d'organes; mauvais départ, si l'on veut parler ensuite d'amour: comme si l'amour était une question d'organes. Évidemment, il faut procurer une information sexuelle aux garçons et aux filles; qu'on enseigne *aux parents* à le faire, afin qu'ils ne laissent jamais à un *étranger* l'accomplissement de leur devoir, ce que leurs enfants ne leur pardonneraient pas. De très bons livres existent déjà: *Parlons à nos enfants*, de Roméo Meloche; *Éducation de l'amour*, du Dr René Biot; *Jeunesse moderne et Chasteté*, du P. Gerald Kelly, S. J. Des collégiens sérieux peuvent lire ce dernier, car le problème y est situé sur son vrai plan et résolu selon toutes les exigences de la morale catholique. Tandis que *Sans tricher* baigne dans une atmosphère neutre, aborde et traite mal des questions trop difficiles pour des adolescents (l'insémination artificielle, p. 45) et manque de la fermeté doctrinale et de la piété que requiert l'exposé convenable du sujet. Brochure inutile, par conséquent, pour des catholiques, même si elle contient de bons conseils pour des non-chrétiens.

Marie-Joseph D'ANJOU.

**PRENEZ ...**

# **VICHY CELESTINS**

EAU MINÉRALE ALCALINE NATURELLE — PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Pour  
votre  
FOIE ...

VOS  
REINS ...

votre  
DIGESTION.

**L'EAU  
QUI FAIT...**

**..DU  
BIEN**



RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER.

*Méfiez-vous des imitations!!! Exigez CELESTINS.*

Représentants exclusifs pour le Canada: HERDT & CHARTON INC., MONTRÉAL

La  
**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

est à vos ordres pour toutes vos opérations  
de banque et de placement.

●  
Actif, plus de \$500,000,000  
561 bureaux au Canada  
72 succursales à Montréal

Tél. : HARbour 0456

**Charlemagne Bourcier, O. D.**

Optométriste - Spécialiste de la vue

●  
*Rééducation visuelle*

1735, rue Saint-Denis  
Montréal

Heures de bureau :  
de 9 h. à 7 h.

**LES DISQUES DU FOYER CHRÉTIEN**

présentent  
**LE CHEMIN DE LA CROIX**  
et **LE CHAPELET**  
(Mystères douloureux)

commentés par le R. P. Vincent Colozza, S. J.  
Chants par la Chorale de Radio-Sacré-Coeur

Ce disque s'adresse aux malades et aux personnes retenues à la maison. L'auteur a cédé aux demandes renouvelées de retraitants qui voulaient réentendre bien tranquillement dans le calme de leur chambre certaines paroles qui leur avaient fait du bien au cours d'une retraite.

**DISQUE DE LONGUE DURÉE (33½), non cassable**  
Actuellement en vente  
**DANS LES PRINCIPAUX MAGASINS DE MUSIQUE**

**MERCI À NOS ABONNÉS**

- qui nous écrivent et nous disent ce qu'ils pensent de **RELATIONS**;
- qui recrutent à **RELATIONS** de nouveaux abonnés.

Paul CHANSON : *L'Étape virile. - L'Éveil féminin.* — Paris, Éditions du Levain, 1951, 1952; 159, 198 pp., 18.5, 19 cm.

**P**ROPRES à faire beaucoup de bien, ces deux essais (différents) sur la continence des jeunes gens et la pureté des jeunes filles. A lire par les parents et les éducateurs, qui les passeront, le moment venu, à leurs grands enfants et aux aînés des collèges et écoles supérieures. On n'est pas obligé de partager toutes les ferveurs de l'A. (pour le romantisme, par exemple); on aurait tort cependant de ridiculiser les trucs de gymnastique physique et mentale qu'il suggère pour aider les jeunes à maîtriser leurs instincts. Mais le meilleur de ces deux ouvrages est dans l'ardente conviction et la pertinence avec lesquelles l'A. démontre la possibilité pour tous de la chasteté, puisqu'elle est nécessaire à tous. Sans omettre les conseils spirituels et chrétiens, il argumente surtout du point de vue psychologique, selon sa compétence; d'où l'importance accordée au sens de l'amour. Il faut aimer pour être chaste. Le défaut de chasteté est toujours un défaut d'amour. De soi, l'amour est chaste; sinon, qu'on ne parle pas d'amour. L'amour sexuel est conjugal ou il n'est pas; il est monogame aussi et fidèle. Et c'est tout cela qui fait le bonheur en même temps que la vertu. Une verve brillante, utilisant les témoignages les plus variés, martèle la même idée: il ne faut pas avoir peur du sexe et de l'amour conjugal; il faut les respecter comme des choses sacrées. Ce disant, on porte une condamnation décisive contre l'atmosphère écœurante que les « adultes » forcent les jeunes à respirer. L'éloge de ces deux brochures n'implique pas recommandation des autres ouvrages du même auteur.

Marie-Joseph D'ANJOU.

**POLITIQUE ET SOCIOLOGIE**

R. DE JAEGER et I. Corbally KUHN: *Tempête sur la Chine.* Traduit de l'anglais (*The Enemy Within*) par Denise Meunier. — Paris, Plon, 1953, 300 pp., 20 cm.

**L'**AUTEUR réussit à présenter le communisme à l'action en Chine tout en dégagant de son récit palpitant les principes conducteurs de ce mouvement de conquête. Grâce à sa vaste expérience, traits de culture orientale et compréhension humaine, renseignements de première main se mêlent ici, formant un riche tissu de couleurs, de reliefs et de contrastes. Il sait surtout mettre à notre portée des idées et des faits qui, pour des étrangers, paraissent « d'un autre monde ». Pas étonnant; Belge de naissance, l'A. a vécu en France et en Angleterre avant de devenir citoyen légal de la république de Chine. Puis, il a eu la veine de trouver une collaboratrice de renom en Mlle Kuhn. La traduction au reste ne diminue pas la valeur de l'original (voir *Relations*, juin 1952, p. 153). Comme, selon d'éminents sociologues et historiens, l'avenir est à l'Orient, il vaut la peine de se familiariser avec son mystère. Pour cela, rien de mieux que ce livre « profond et lumineux ».

Jacques BRUYÈRE.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Alain VAN GAVER: *J'ai été condamné à la liberté.* — Paris, Le Centurion, 1953, 221 pp., 20 cm.

**N**OUS nous méfions de la réclame quand elle emploie des épithètes dont on abuse: bouleversant, hallucinant. Mais on ne peut dire autre chose de ce récit sorti des prisons chinoises. Que de souffrances d'une part, que de diabolique bêtise d'autre part! Les faits y parlent seuls, parfois jusqu'à l'encombrement peut-être. Trop seuls? L'A., prêtre des Missions étrangères de Paris, estompé la plupart de ses réactions sacerdotales et missionnaires: « ...ce n'était guère évangélique, mais bien français », dit-il, en rêvant des taloches qu'il réservait à l'un de ses calomnieux. Mais le lecteur ne peut être dupe de cette franchise; il découvre derrière la modestie de l'écrivain l'héroïsme du martyr, et il se sent mal à l'aise dans ses pantoufles occidentales.

Paul BÉLANGER.

*Maison Bellarmin.*

L.-H. PARIAS: *Justice n'est pas faite.* Collection « Le poids du jour ». — Paris, Le Centurion, 1953, 157 pp., 19 cm.

**H**EUREUSEMENT, les reproches adressés par l'A. à l'administration de la justice, en France, ne s'appliquent pas tous au Canada. Certains abus, cependant, surtout en ce que l'A.

appelle « l'enquête de police » et « la recherche de l'aveu », se rencontrent aussi chez nous. Un livre courageux, capable d'éveiller l'opinion sur les problèmes que pose le traitement des prévenus et des criminels.

Maurice RUEST.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Paul Hanly FURFEY: *The Scope and Method of Sociology. A Metasociological Treatise.* Harper's Social Sciences Series. — New-York, Harper & Brothers, 1953, 556 pp., 21 cm. Prix: \$5.00.

VOICI l'une des réponses les plus cohérentes au problème des méthodes en sociologie. Dans ce traité de *métasociologie* (désignation originale d'une discipline déjà vieille), l'A. répond à trois questions qui se posent avant toute systématisation de la sociologie: a) qu'est-ce qui fait la valeur scientifique de la connaissance? b) quels sont les critères d'une connaissance proprement sociologique? c) par quels procédés d'exploration peut-on arriver à une connaissance scientifique de la société? Dans une première partie (ch. 1 à 11), l'A. analyse rigoureusement la nature de la connaissance scientifique et expose un système de valeur (axiologie) qui permettra au sociologue de préciser l'objet de sa recherche et d'opter pour les techniques les plus efficaces. Ces démarches préparent une définition formelle de la sociologie et sa classification parmi les autres sciences. Suivent deux chapitres sur l'art de la recherche et de la découverte; l'A. en dégage habilement les règles d'une heuristique sociale. L'ouvrage aborde alors la structure logique de la sociologie: ses propositions, ses postulats, ses théorèmes, l'induction et la causalité des phénomènes sociaux. La seconde partie (ch. 12 à 20) ne se contente pas de décrire les méthodes de travail du sociologue (analyse statistique, observation, écologie, analyse culturelle, sociométrie, questionnaire, etc.), mais apprécie l'utilisation de ces méthodes en fonction des normes métasociologiques énoncées dans la première partie. On trouve ici une critique remarquable des procédés actuels de la recherche sociale. L'A. manie avec une égale aisance les données de la logique traditionnelle et celles de la logique symbolique. Son travail hâtera la systématisation de la sociologie.

L'abondance des références bibliographiques révèle le patient labeur exigé par un ouvrage de cette envergure, qui doit intégrer les découvertes antérieures de la sociologie elle-même, de la logique des sciences, des disciplines connexes comme la psychologie, l'ethnologie, la criminologie, l'histoire... Une présentation impeccable, de substantiels résumés à la fin des chapitres, un index détaillé facilitent la consultation de cet ouvrage de haute valeur scientifique, qui fait honneur à son auteur, directeur de la section de sociologie à l'Université catholique de Washington.

Hervé CARRIER.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Les Problèmes de la vie rurale. — Giovanni HOYOIS: *Le Milieu rural.* Coll. « Culture populaire », nn. 2 et 7. — Québec, Presses universitaires Laval, 1952, 57 et 77 pp., 18.5 cm.

LES CONCLUSIONS des dix commissions du Congrès catholique international sur la vie rurale (Rome, 1951) sont d'une lecture sèche et drue; mais c'est un document à garder. Nos ruraux ont droit de bénéficier des progrès, de moderniser leur travail, de faire entrer la culture générale dans l'instruction agricole et l'organisation professionnelle. L'association père-fils assurera la continuité.

M. Hoyois parle de la civilisation rurale par le bon sens, borné par l'individualisme. Une sagesse de vie à tendance morale sert d'antidote à la dépersonnalisation. Chacun est quelqu'un: charron et boulanger sont mieux que l'homme du fer et du pain. Dans sa pépinière de têtes à penser juste, le rural évolue comme et avec les techniques, moteurs, journal et radio; mais il reste maître de sa machine, lui. Des regrets: on se rend moins service, on paye; le spirituel et la vie diminuent chez les fermiers riches, et les jeunes gens s'en vont.

Alexandre DUGRÉ.

Pour vos problèmes de gravure

consultez toujours

## GRAVURE BELOEIL Enr.

Tableaux de bienfaiteurs — Plaques pour professionnels  
Panneaux de personnel « présent » ou « absent »  
Plaques pour dédicaces ou commémorations  
Inscriptions diverses pour  
identification des locaux, etc.

COLLABORATION ENTIÈRE ET SATISFACTION GARANTIE

C. P. 41, BELOEIL, Qué. Tél. à Montréal: RE. 7-8056

206, rue du Pont

Tél. : 4-5257

LA CIE  
F. X. DROLET  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique générale  
Forge — Modelage — Soudure  
Fonderie : Acier, Fonte, Cuivre, Aluminium  
Ascenseurs de tous genres  
Matériaux d'aqueduc — Bornes-Fontaines  
Treuils (Winches) — Guindeaux

## LOUIS DONOLO Inc.

Ingénieurs  
Entrepreneurs généraux



8320, boulevard Saint-Laurent

VE. 2535

## Charbonneau Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES



1800, RUE NICOLET  
MONTRÉAL

Tél. FALKIRK 1116  
Échange privé

## CHOIX D'ITINÉRAIRES ATTRAYANTS

◆  
TERRE SAINTE  
MISSIONS D'AFRIQUE DES PÈRES BLANCS  
LES SANCTUAIRES D'EUROPE  
à l'occasion de l'Année mariale

### *Terre Sainte et les missions*

13 juin. — Départ de Québec : paquebot ATLANTIC  
France. — Suisse. — Italie. — Egypte. — Terre Sainte. — Grèce.

Arrangement facultatif pour le voyage en avion, par BOAC, jusqu'au lac Victoria, Nyanza, à l'occasion des fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des Pères Blancs en Afrique centrale.

18 sept. — Départ de New-York : paquebot SATURNIA  
Italie. — Egypte. — Terre Sainte. — Ouganda. — Tanganyika. — Congo belge.

16 nov. — De New-York : paquebot CONTE BIANCAMANO  
Croisière en Méditerranée. — Lisbonne avec Fatima, Casablanca et Barcelone. — L'Espagne en autocar : Saragosse, Madrid. — Clôture de l'Année mariale à Lourdes. — La Côte d'Azur, l'Italie et l'Egypte. — La Terre Sainte : Noël à Bethléem.

N. B. — 1) La visite de la Terre Sainte se fera sous la direction des RR. PP. Assomptionnistes de Jérusalem.

2) Tous les avions utilisés pour les circuits de Terre Sainte et des Missions des Pères Blancs sont ceux des envolées régulières des lignes affiliées à l'IATA, étant donné que la compagnie d'assurances TRAVELERS ne couvre pas les risques à bord des avions nolisés ou affrétés.

### *Pèlerinages en Europe*

12 mai. — Départ de Québec : paquebot ATLANTIC  
A Rome pour la canonisation de Pie X.

13 juin. — Départ de Québec : paquebot ATLANTIC  
Avec « l'Action catholique ». A Lyon pour le Congrès marial.

19 juin. — Départ de Montréal : paquebot RYNDAM  
Avec les RR. PP. Montfortains.

16 juillet. — Départ de Québec : paquebot ATLANTIC  
Avec le diocèse de Saint-Jean.

8 sept. — Départ de Québec : paquebot FRANCONIA  
Avec les RR. PP. Dominicains.

## VOYAGES HONE

1460, AVENUE UNION  
Montréal - 2

HA. 9108

## LITTÉRATURE ET THÉÂTRE

LA VARENDE : Bric-à-Brac. — Monaco, Éditions du Rocher, 1952, 253 pp., 19 cm.

EN SOUS-TITRE, *Suite romanesque*, oui, de brocanteurs, de collectionneurs et d'antiquaires normands. Des bribes de vie et d'amour traitent parmi les vieux meubles et les riches porcelaines. Sont dignes d'intérêt le prince japonais et son sabre, surtout le sage expert Robichard, philosophe et connaisseur en histoire, en morale, en choses rares ou pas rares. Écriture fine, qu'on a hâte de voir ressusciter de Mgr de Laval: c'est promis.

Alexandre DUGRÉ.

Pierre-Aimé TOUCHARD : *L'Amateur de théâtre ou la Règle du jeu*. — Paris, Éditions du Seuil, 1952, 219 pp., 19 cm.

C'EST en homme de métier que l'A. livre ses réflexions sur le théâtre. P.-A. Touchard s'est d'abord intéressé au genre dramatique en critique et en esthéticien. Dès son premier ouvrage, *Dionysos, apologie pour le théâtre*, il fit lumière sur l'art difficile de la comédie et de la tragédie. Il nous revient, riche d'observations et d'intuitions profondes. Pourquoi le public délaisse-t-il le théâtre? Parce qu'il a perdu « la notion de la règle du jeu ». Sentimentalité, jeux de mots, décors, lumières ou costumes, rien de cela ne peut retenir un public qui ignore le secret du jeu. L'A. dégage et situe les éléments constitutifs de la représentation dramatique, que le public doit connaître et apprécier, dont il est en définitive le seul juge. Mise en scène, personnages, sujet, style, composition et jeu sont étudiés en eux-mêmes et replacés dans la synthèse que forme l'œuvre dramatique. Observer un metteur en scène, tirer parti d'une pièce, guider et appuyer le jeu des acteurs, suivre les progrès de ceux-ci aux prises avec le texte, participer (au moyen du film, par exemple) à l'élaboration créatrice d'une entreprise artistique, voilà qui faciliterait la rééducation du public. C'est le but que poursuit l'A. Les adeptes de Thalie ou de Melpomène trouveront dans son ouvrage de quoi enrichir leurs connaissances et pourront accéder plus sûrement à la joie que réserve la parfaite compréhension d'une pièce de théâtre.

André-M. BÉDARD.

*L'Immaculée-Conception*,  
Montréal.

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LABEL.

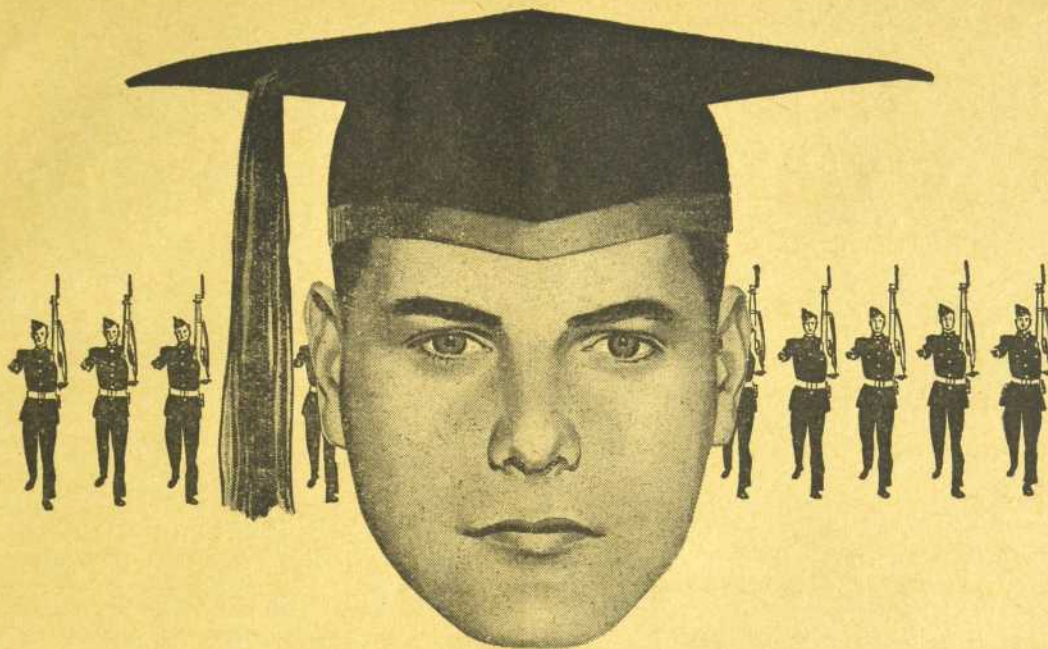
Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Arthur RIENDEAU

Prix de l'abonnement:  
\$3.00 par année

A l'étranger: \$3.50  
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA  
Tél.: VEndôme 2541



## VOTRE PAYS VOUS OFFRE UNE FORMATION UNIVERSITAIRE et une fière et noble carrière

**JEUNES GENS** — Voici *une chance en or* . . . une merveilleuse aubaine que vous offre le pays: une formation universitaire sans bourse délier! A vous d'en profiter . . . de suivre vos cours universitaires, dans le domaine de votre choix . . . de recevoir gratuitement enseignement, manuels, instruments, abonnements, allocation pour la pension, soins médicaux et dentaires, etc. **C'EST UN RÊVE QUE DES MILLIERS DE NOS JEUNES ONT CARESSÉ SANS JAMAIS POUVOIR LE RÉALISER!**

Conditions faciles à remplir: s'engager à servir trois ans dans l'arme que l'on préfère (Marine, Armée, Aviation) après le stage à l'université . . . être célibataire entre 16 et 21 ans, physiquement apte et posséder diplômes requis pour études universitaires.

A 23 ou 24 ans, alors que vous aurez reçu un brevet d'officier de la Reine, vous servirez dans l'un des trois services, à un salaire fort appréciable, avec toutes sortes d'allocations spéciales qui feront de vous un des jeunes les mieux payés au pays. Trois ans plus tard, vous pourrez continuer à gravir les échelons jusqu'aux grades élevés et vous créer le plus bel avenir qu'un homme puisse désirer.

Vous ferez aussi votre part pour protéger notre héritage contre la menace communiste qui plane toujours sur le monde libre.

### AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

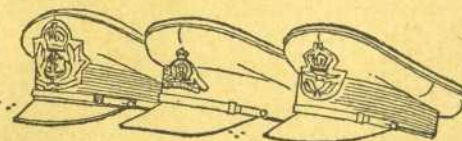
Institution de langue française pour les jeunes de chez nous qui veulent être officiers de carrière dans la Marine, l'Armée ou l'Aviation. Idéalement située . . . localité agréable . . . site magnifique . . . éducation solide . . . soins médicaux, exercices physiques, sports, table excellente, chambres confortables . . . étude du génie civil, électrique, mécanique, etc . . . situation assurée, belle carrière avec très bonne rémunération.

Pour entrer en 1<sup>ère</sup> (préparatoire) à Saint-Jean, il faut un diplôme de 11<sup>e</sup> scientifique spéciale, ou 12<sup>e</sup> générale ou scientifique d'une école supérieure, ou 3<sup>e</sup> scientifique du Mont-Saint-Louis, Montréal; Académie Commerciale, Québec; Collège du Sacré-Coeur, Victoriaville. Le B.A. classique permet d'entrer en 2<sup>e</sup> à Saint-Jean.

*Peut être admis au Collège Militaire de Kingston, ou à celui de Royal Roads, en Colombie-Britannique, celui qui possède tout diplôme permettant d'entrer dans une université canadienne.*

Les cadets reçoivent \$55 par mois pendant toute la durée de leurs cours et, chaque année, ils bénéficient d'un mois de congé avec solde; ils reçoivent de plus l'uniforme, le logement, la nourriture, etc. Ceux qui s'engagent à servir leurs trois ans reçoivent tout le cours gratuitement, avec pension, manuels, instruments, etc., etc. . . une formation intellectuelle, physique et morale de jeunes gens d'élite. N'hésitez pas . . . profitez de cette offre unique . . . inscrivez-vous aux cours d'un **COLLÈGE MILITAIRE ROYAL CANADIEN**.

*Ceux qui s'engagent à servir dans la Réserve n'ont qu'à payer pour les frais de scolarité s'élevant à \$580 pour la première année et à \$330 pour les années subséquentes. C'est probablement le cours universitaire le meilleur marché que l'on puisse trouver au monde.*



Pour tous détails, veuillez écrire à:

Commission de sélection aux fins du programme d'instruction  
pour la formation d'officiers des forces régulières,  
Chambre 2020, Edifice "B",  
Quartier Général de la Défense Nationale,  
Ottawa, Ont.

ou à

M. le Régistrateur,  
COLLÈGE MILITAIRE  
ROYAL ROADS,  
Royal Roads, C.-B.

M. le Régistrateur,  
COLLÈGE MILITAIRE ROYAL,  
Kingston, Ont.

M. le Régistrateur,  
COLLÈGE MILITAIRE  
ROYAL DE SAINT-JEAN,  
Saint-Jean, Qué.

CMR54-88F

*Achète*

**BIEN**

*qui achète  
chez*

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE  
MONTRÉAL

**Prudence est mère  
de sûreté**

Désirez-vous que vos travaux de chauffage-plomberie soient bien faits?... Adressez-vous à une Maison reconnue pour l'excellence de ses travaux et la compétence de sa main-d'œuvre. Nous nous honorons de la clientèle des institutions religieuses et d'importants industriels. Nos nombreux travaux passés ou actuellement en cours pour *églises, hôpitaux, maisons d'enseignement, établissements industriels et commerciaux* sont nos meilleures lettres de références. Nous allions *théorie et pratique*.



Pionniers du véritable chauffage  
par rayonnement au Canada

MARquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

Quand les minutes comptent  
appelez



Épargnez  
tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

**La Saubegarde**

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Montréal



**J. L. Guay & Frère**  
LIMITÉE LIMITED

Spécialité : Construction d'édifices religieux

Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal

Tél. : EX. 3651

**ATOMIK**

Le plus vaste magasin canadien-français  
de meubles pour bureaux, écoles  
et hôpitaux

261 est, rue Craig

Montréal

LAncaster 3262

Gilles Forget

Jacques Forget

Maurice Forget

**FORGET & FORGET**

Membres de la Bourse de Montréal  
Membres de la Bourse Canadienne

51 ouest, rue Saint-Jacques

BE. 3951

**TOUS LES ACCESSOIRES  
ÉLECTRIQUES**

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »



BEN. BELAND, prés.

JEAN BELAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465\*

*“Relations” vous plaît, parlez-en à vos amis*